

RAPPORT ESG CLIMAT

2023



Sommaire

04 : Partie 1 Préambule

- 04 : 1 | 1 Résumé exécutif
- 06 : 1 | 2 Edito
- 07 : 1 | 3 Moments forts 2023
- 08 : 1 | 4 Introduction

11 : Partie 2 Démarche générale du groupe Thélem sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

- 12 : 2 | 1 Stratégie d'investissement
responsable en gestion directe
- 19 : 2 | 2 Stratégie d'investissement
responsable sur la gestion déléguée

20 : Partie 3 Moyens internes déployés par le groupe Thélem

- 20 : 3 | 1 Politique RSE du groupe Thélem
- 21 : 3 | 2 Développer l'expertise des
collaborateurs autour des enjeux
ESG-Climat
- 21 : 3 | 3 Développer les moyens techniques
pour le déploiement de la stratégie
ESG

Sommaire



22	Partie 4 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance du groupe Thélem	29	Partie 7 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre
22	4 1 Gouvernance des enjeux ESG au sein du groupe Thélem	29	7 1 S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris
22	4 2 Intégration des enjeux de durabilité dans la politique de rémunération	31	7 2 La performance carbone des investissements
23	Partie 5 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre par le groupe Thélem	36	7 3 Développer les investissements durables du groupe
23	5 1 Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion	38	Partie 8 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
25	5 2 Politiques de désengagement et d'exclusion	41	Partie 9 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité
26	Partie 6 Taxonomie européenne et combustibles fossiles	41	9 1 Identifier les risques de durabilité
26	6 1 Contribuer à la transition (part verte)	43	9 2 Évaluer les risques de durabilité
28	6 2 Limiter l'exposition aux énergies fossiles	57	9 3 Gérer les risques de durabilité
		57	9 4 Saisir les opportunités de durabilité
		59	Annexes

Partie 1 - Préambule



1 | 1 | Résumé exécutif

LE PROFIL DU PATRIMOINE AUDITÉ

Actifs immobiliers et forestiers



9 immeubles
17 674 m²
201,7 M€



1 forêt
1 862 ha
20,2 M€

89% bureaux

11% habitation

90%

Taux d'occupation physique :
surface cumulée des locaux
occupés / surface cumulée des
locaux détenus

Actifs mobiliers



477 M€

dont 77% en obligations en direct

DURABILITÉ

84%

Part des actifs financiers couverte
par le rapport ESG Climat

950

résolutions en assemblée générale
ont été votées par le groupe

16,3 M€

soit +83% entre 2022 et 2023

Encours et progression des obligations sociales,
durables et Sustainable Linked bonds

19%

de ces résolutions en assemblée générale
ont fait l'objet d'un vote d'opposition
de la part du groupe

CLIMAT

73,7 M€

soit + 58% entre 2022 et 2023

Encours et progression des
investissements verts

37,1%

Part de nos investissements sur des
activités économiques éligibles à la
Taxonomie Européenne

69%

Part de nos investissements ayant
fait l'objet d'une analyse des risques
climatiques physiques

LES GRANDS ENGAGEMENTS DU GROUPE

horizon **2030**

-40%

Engagement à **sortir du charbon thermique** dans les pays de l'OCDE (et horizon 2040 pour le reste du monde) et des **hydrocarbures non conventionnels**.

Les orientations principales et durables des actifs forestiers sont la valorisation de la **biodiversité**, la **favorisation des filières courtes** pour le bois d'œuvre et de chauffage ainsi que la **préservation du milieu naturel**.

Cette diminution est l'un des objectifs de l'immobilier durable d'ici 2030 de la consommation énergétique par m² des immeubles entrant dans le champ d'application du décret tertiaire après avoir déterminé l'année de référence pour chacun de ces immeubles (minimum 2010).

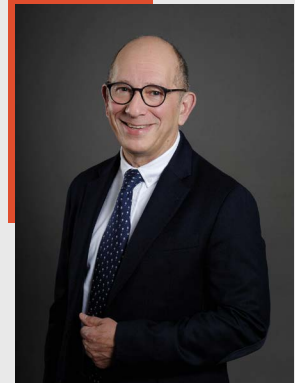
LES FUTURS ENGAGEMENTS DU GROUPE

Formaliser une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris en se fixant un objectif de **réduction des émissions de GES** sur les valeurs mobilières.

Définir une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la **biodiversité**.



/ DANIEL ANTONI /
Directeur général
Thélem assurances



1 | 2 › Édito

En France, les deux dernières années écoulées 2022 et 2023 figurent sur le podium quant à l'importance de la sinistralité climatique enregistrée et confirment donc la montée en puissance tant en fréquence qu'en intensité de ces événements. Cette tendance se retrouve au niveau mondial et devrait malheureusement s'amplifier en raison du réchauffement de notre planète.

Les assurés du groupe Thélem ont bien entendu été victimes de ces événements climatiques en 2023 notamment les tempêtes Ciaran et Domingos sans oublier les épisodes de sécheresse. L'année 2022 est elle historique en nombre et montant d'indemnisations suite à des orages de grêle catastrophiques.

La COP28 qui s'est tenue à Dubaï en décembre 2023 a inscrit dans son texte final l'abandon progressif du charbon, du pétrole et du gaz par la quasi-totalité des pays du monde.

Dans le cadre du déploiement de sa politique de durabilité et compte tenu des exigences de la réglementation (article 29 de la Loi Énergie Climat), le groupe Thélem a souhaité se doter d'une stratégie climat pour ses activités d'investissement. Pour cela, le groupe a construit des objectifs quantifiés de réduction des émissions de GES de ses investissements, alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. Cette démarche d'analyse des portefeuilles d'actifs du groupe a été menée avec l'accompagnement d'un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans le domaine de l'environnement.

Ces travaux ont vocation à être finalisés en 2024 avec la définition d'objectifs de décarbonation, donnant lieu à la mise à jour de la politique de durabilité du groupe. Cela confirme l'engagement du groupe Thélem en tant qu'investisseur responsable.

Depuis 2022, le groupe a également défini une stratégie RSE – Responsabilité Sociétale de l'Entreprise – et un nouveau cap a été franchi en 2023 avec l'entrée du groupe dans le Réseau France du Pacte Mondial de l'ONU, la plus grande initiative volontaire de RSE et de développement durable au monde.

Un deuxième bilan carbone sera réalisé au cours de l'année 2024 et sera plus exigeant et exhaustif que le précédent et à compter de l'année 2026, le groupe publiera le reporting extra-financier Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). La CSRD vise à fournir aux sociétés financières, aux investisseurs et au grand public une vue d'ensemble fiable des informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et des risques auxquels les entreprises sont exposées en matière de durabilité.

L'ensemble de ces chantiers en cours démontrent que les sujets de la durabilité ne cessent de progresser chaque année au sein du groupe Thélem.

Le groupe Thélem communique de manière volontaire sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son activité en respectant les exigences réglementaires de l'article 29 de la Loi Énergie Climat, bien que le groupe ne soit pas assujéti à ces exigences. Cette démarche illustre la mobilisation du groupe en faveur de la finance durable et sa volonté de suivre les évolutions rapides de ce domaine.

Le présent rapport ESG-Climat rend compte de l'ensemble des actions et engagements pris par le groupe en matière d'investissement responsable.

Bonne lecture !



1 | 3 › Moments forts de 2023

En tant qu'assureur et investisseur responsable d'actifs, le groupe Thélem est très impliqué dans les enjeux climatiques à travers sa politique de durabilité ambitieuse et volontaire, faisant partie intégrante de la stratégie RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

Courant 2023, la groupe a lancé une analyse de son portefeuille d'actifs mobiliers afin de définir une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris avec l'accompagnement du Cabinet I Care by Bearing Point.

Cette stratégie qui définira un objectif de décarbonation du portefeuille de valeurs mobilières sera intégrée dès 2024 dans la politique de durabilité et sera mise en œuvre progressivement dans la stratégie de placements.

Le groupe Thélem a également poursuivi sa montée en compétences sur la thématique autour de la biodiversité. Les acteurs opérationnels de l'équipe Investissement et Trésorerie ont participé fin 2023 à une formation de sensibilisation autour de la biodiversité.

Un plan d'amélioration continue sera mis en place courant 2024 afin de réfléchir sur la future prise en compte des enjeux autour de la biodiversité.

Le groupe Thélem va également mener une réflexion sur la mise en place d'un suivi des controverses des émetteurs, les controverses pouvant définir un futur risque ESG sur l'émetteur.

Pour la partie immobilière, le groupe a poursuivi des travaux d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments tertiaires.

Afin d'atteindre l'objectif du décret tertiaire, des audits énergétiques ont été réalisés. Un cabinet spécialisé dans la performance énergétique des bâtiments a accompagné le groupe Thélem en faisant des recommandations sur la base de ces audits énergétiques.

Un plan d'actions pour chaque actif immobilier a été établi pour la réalisation de travaux ayant pour objectif la diminution des consommations énergétiques au cours des prochaines années. Un état des lieux de ces travaux d'amélioration énergétique sera effectué en 2027 afin de s'assurer que l'objectif du décret tertiaire est bien atteint.

Pour la partie forestière, un nouveau bilan carbone a été calculé en 2023, élément majeur dans la gestion de la forêt qui a vocation à avoir un bilan positif. Cette prise en compte est un enjeu essentiel pour toute entreprise qui souhaite contribuer à la transition énergétique et écologique.





1 | 4 > Introduction

1 | 4 > 1 Présentation du groupe

Thélem assurances est une société d'assurance indépendante à forme mutuelle, à fort ancrage national, qui exerce son activité d'assureur auprès de particuliers, d'agriculteurs, de professionnels et de petites entreprises, et propose des produits d'assurance IARD et Prévoyance.

La société créée en 1820 à Orléans est devenue Thélem assurances en 2004 à la suite de la fusion des MRA (Mutuelles Régionales d'Assurances) et des AMI (Assurances Mutuelles de l'Indre). Son développement est basé sur les valeurs mutualistes et s'appuie sur une stratégie de long terme d'innovation et de satisfaction très élevée de ses clients.

Le groupe Thélem s'inscrit pleinement dans les démarches ESG (Environnement, Sociétal, Gouvernance) et de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la mesure où ces approches et les modes d'organisation qui en découlent sont totalement cohérents avec les quatre valeurs essentielles du groupe mutualiste :

EXCELLENCE

Notre ambition est d'exercer notre métier d'assureur avec une exigence élevée et constante de qualité de service, ceci pour apporter à nos assurés une entière satisfaction.

Satisfaction que nous mesurons régulièrement et dont les résultats nous invitent toujours à nous remettre en cause pour faire mieux et plus.

Améliorer nos process, nos outils, nos organisations afin de rendre l'assurance simple et facile.

iNNOVATION

L'innovation est au cœur de notre mission !

Anticiper, s'adapter et être au plus proche des besoins de nos assurés pour leur proposer des services et des garanties d'assurance optimales et les protéger au quotidien et lors de leurs changements de vie.



PROXIMITÉ et ATTENTION

Depuis plus de 200 ans, nous écoutons, accompagnons, épaulons nos sociétaires en construisant et entretenant avec eux une relation de confiance.

Conseillers, agents généraux, personnel du siège, nous travaillons et vivons près de nos assurés, en France, et sommes à leurs côtés en toute circonstance.

Une relation client soignée et attentive... mais aussi proximité et bienveillance en interne avec les réseaux.

RESPONSABILITÉ 360°

Être assureur aujourd'hui c'est être un acteur engagé et conscient de ses responsabilités économiques, citoyennes et sociétales.

Nous agissons en honorant nos engagements d'entreprise responsable auprès de notre communauté interne, nos partenaires et de nos clients.

Attentifs au monde qui nous entoure et fidèles à notre modèle mutualiste, nous soutenons des initiatives porteuses de sens et qui contribuent à un avenir meilleur.

La mission de l'entreprise se résume en une phrase :

Rendre l'assurance la plus simple et facile possible pour les clients, dans une relation humaine de co-construction de solutions d'assurance.



1 | 4 > 2 Grands chiffres clés au titre de l'exercice 2023

Les grands indicateurs de l'activité du groupe Thélem sont présentés ci-dessous :

Chiffres clés 2023



1 147 340
contrats
Thélem assurances



1 198 185
contrats
groupe Thélem



436,3 millions d'euros
cotisations acquises
Thélem assurances



452,8 millions d'euros
chiffre d'affaires groupe



356,9 millions d'euros
fonds propres économiques
Thélem assurances



514 427
sociétaires
groupe Thélem



508
collaborateurs
salariés



307
agences dans
59 départements



287
agents généraux

272
courtiers

97%*
DE CLIENTS SONT
SATISFAITS

* Données chiffrées issues du baromètre satisfaction clients 2023.



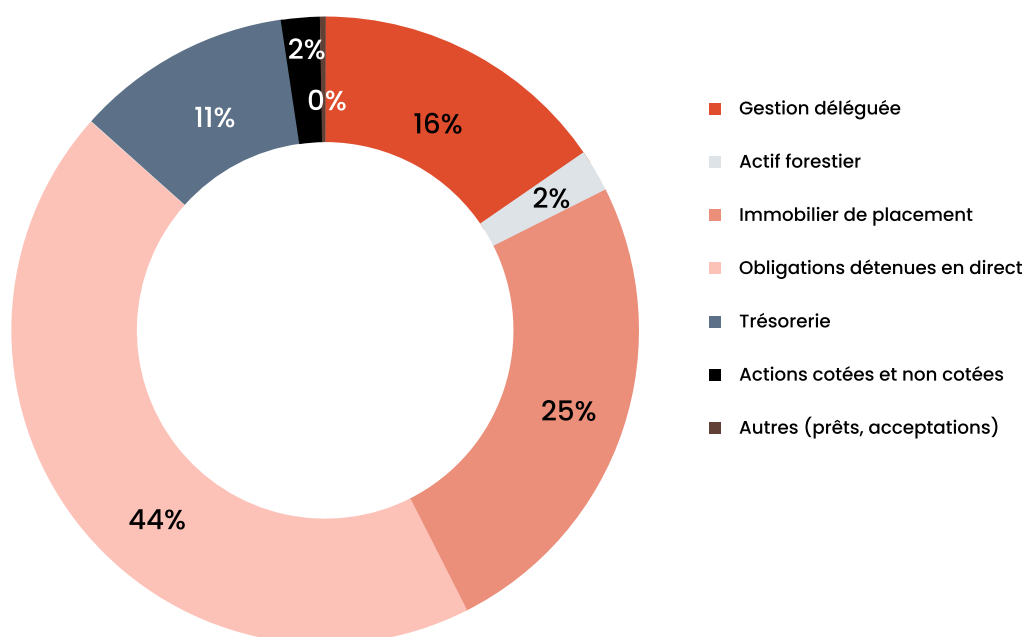
Agence de Pré-en-Pail (53)



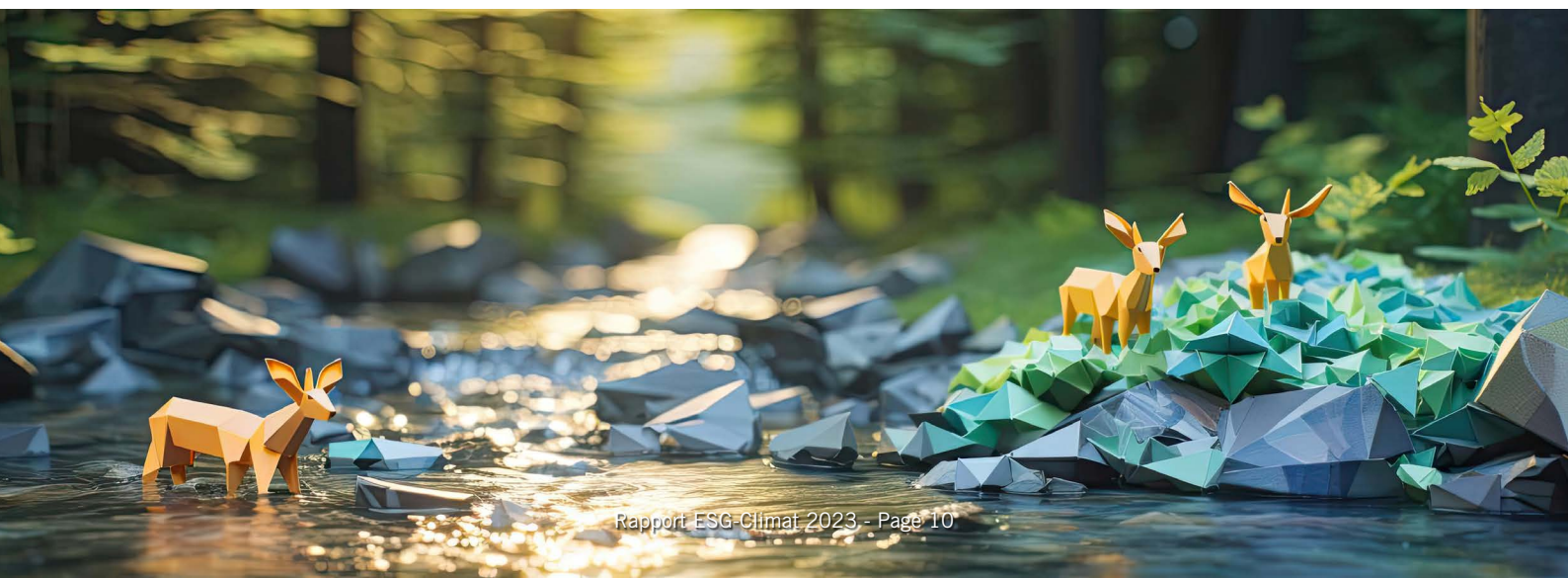
1 | 4 > 3 Structure des actifs du groupe au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers du groupe Thélem s'élèvent à près de **832 millions d'euros** en valeur de marché.

La structure par classe d'actifs du groupe Thélem est présentée ci-dessous, la gestion déléguée représentant 15,6% des actifs totaux :



Source : Etat QRT annuel S06.02 « List of assets » groupe au 31 décembre 2023 (sont exclus des actifs les immeubles d'exploitation, les parts de filiales, les soldes de comptes courants et les comptes à terme liés au REPO).



Partie 2

Démarche générale du groupe Thélem sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Avec 832 millions d'euros d'actifs investis dans différentes classes d'actifs, le groupe a déployé une stratégie d'investisseur responsable sur toutes les classes d'actifs en mettant en place une démarche ISR pour l'ensemble des placements gérés en direct.

Depuis 2022, la formulation d'une politique de durabilité et la formalisation d'une stratégie RSE démontrent la volonté des entités du groupe Thélem d'apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs définis par l'Accord de Paris.

La politique de durabilité ainsi que les rapports ESG-Climat sont consultables sur le site internet du groupe Thélem.



Le présent rapport couvre **84%** du total des actifs détenus par le groupe soit 699,3 millions d'euros, et se répartissent de la manière suivante :

Périmètre des actifs dans le rapport ESG Climat 2023

Classe d'actifs	% des actifs ouverts
Actifs mobiliers	79%
Actifs immobiliers	98%
Actif forestier	100%
Total	84%

Concernant les actifs immobiliers, le réseau d'agences ne fait pas l'objet d'un suivi ESG.

Concernant les valeurs mobilières, ne sont pas intégrés dans l'analyse ESG les éléments suivants :

- la gestion déléguée à l'exception des fonds infrastructures labellisés Greenfin ;
- les actions non cotées à l'exception des actions détenues dans la société EODev.

Les caractéristiques de notre stratégie d'investisseur responsable :

- la définition d'une politique de durabilité ambitieuse et volontaire qui oriente et engage une stratégie d'investissement responsable ;
- la gestion des actifs dans une perspective de long terme pour le compte de nos sociétaires ;
- la gestion des actifs financiers principalement en direct permettant ainsi de mettre en œuvre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance propres au groupe ;
- la mise en place progressive d'un suivi ESG des parties prenantes en particulier les sociétés de gestion.

2 | 1 › Stratégie d'investissement responsable en gestion directe

Depuis 2017, le groupe Thélem a défini une stratégie d'investisseur responsable en mettant en place une démarche ISR pour l'ensemble des placements gérés en direct.

L'intégration de l'ESG consiste à prendre en compte, dans la gestion des placements, des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance.

Elle permet une meilleure évaluation des différents risques extra-financiers pouvant affecter la performance des actifs en portefeuille. Elle complète et enrichit, en ce sens, l'analyse financière classique.

En outre, les entreprises et les organismes publics qui intègrent dans leur stratégie et leurs activités les problématiques liées aux enjeux du développement durable créent des opportunités de croissance qui participent à leur développement économique et renforcent leurs dispositifs de maîtrise des risques.

À la suite de la mise en place en 2017 de sa charte d'investisseur responsable et conformément au décret d'application de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique, le groupe Thélem a déployé une démarche ISR-ESG depuis 2018.

Cette démarche ISR est réalisée en s'appuyant sur l'expertise technique et la recherche d'un partenaire spécialisé en notation extra-financière.

La mise en œuvre de l'intégration ESG s'articule autour de trois piliers :

- la réalisation d'audits réguliers sur les placements financiers (entreprises et États) et sur les immeubles de placement. Ces audits permettent de disposer de données concrètes pour mesurer et piloter notre politique ESG, identifier les émetteurs impactant à la baisse les performances extra-financières et préciser les critères ESG pertinents pour optimiser le pilotage de la stratégie ;
- la tenue de réunions de suivi de la démarche ISR avec les équipes concernées (gestion financière, gestion immobilière, ingénierie financière, gestion des risques) et en lien direct avec la direction générale ;
- l'examen des critères d'exclusion et de sélection ESG et d'indicateurs de pilotage pour orienter les investissements vers la transition énergétique, la soutenabilité écologique et financière à long-terme. Ces critères ont été intégrés depuis la stratégie de placement 2018.

D'autres dispositifs ont été déployés depuis 2018. Ils concernent la mise en place d'une politique de vote sur nos détentions en direct en actions cotées, tenant compte des enjeux sociétaux, de gouvernance et climatiques.

L'ensemble de ces analyses, tant sur les valeurs mobilières qu'immobilières, s'est accentué en s'appropriant les exigences de l'article 29 de la Loi Energie Climat dont le décret d'application a été publié en 2021, et qui vise à favoriser la transparence des institutions financières sur la prise en compte des critères ESG dans leur activité. La définition et la mise en œuvre de la politique de durabilité intervenues en 2022 ont également participé au développement de ces analyses.

Au cours de l'année 2023, une nouvelle phase de formation autour de la définition d'une stratégie d'alignement des activités d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la thématique de la préservation de la biodiversité a été amorcée. Des travaux ont également été lancés en 2023 afin d'identifier les trajectoires de décarbonation à atteindre pour les portefeuilles de valeurs mobilières et immobilières afin de respecter les objectifs de l'Accord de Paris ; ces travaux se poursuivent actuellement et devraient être finalisés en 2024.



2 | 1 > 1 Stratégie pour les valeurs mobilières

Dans le cadre de la gestion de ses actifs financiers, le groupe Thélem privilégie l'analyse et la sélection en direct des émetteurs, pour ce qui relève de la poche stratégique des placements.

Les actifs mobiliers gérés en direct par le groupe Thélem s'établissent à 475,1 millions d'euros à fin 2023, soit **57,1%** du total des actifs financiers du groupe. Ces actifs sont composés d'obligations d'Etats et d'entités supranationales, d'actions et obligations d'entreprises ainsi que des supports monétaires émis par des établissements bancaires.

La gestion financière en direct permet d'optimiser la sélection et l'exposition aux émetteurs en fonction des critères financiers classiques de rentabilité, de solvabilité, de compétitivité et de liquidité.

L'intégration des critères extra-financiers dans le processus de sélection complète l'analyse financière classique en mettant l'identification et la sélection des émetteurs des mieux notés dans les six domaines d'évaluation retenus :

- environnement ;
- ressources humaines ;
- gouvernance d'entreprise ;
- comportement dans les affaires ;
- droits de l'Homme ;
- engagement communautaire.

Par ses activités d'assurances, le groupe Thélem est exposé aux évolutions de l'environnement et aux impacts potentiellement négatifs du changement climatique.

De ce fait, le groupe oriente plus particulièrement sa stratégie d'investissements vers des actifs et des profils de placements positionnés favorablement au regard des enjeux de la transition énergétique.

Tout en veillant à maintenir une grande diversification sectorielle et géographique, le groupe Thélem considère que cet axe stratégique peut contribuer à ce que ses portefeuilles d'actifs soient plus résilients dans la durée et soient mieux à même de valoriser les impacts financiers de la transition énergétique.

Son orientation des placements vers la transition énergétique complète ainsi la stratégie environnementale conduite par le groupe Thélem depuis plusieurs années, illustrée notamment par le partenariat avec « Energy Observer » ou la rénovation en cours de finalisation du siège social de Chécy, en recourant à des matériaux et techniques de construction bas carbone (bâtiments basse consommation).





■ Le Partenariat avec Energy Observer

Depuis 2015, le groupe Thélem est partenaire principal d'Energy Observer, un navire expérimental totalement autonome qui est un véritable laboratoire de la transition écologique où ingénieurs, techniciens et scientifiques développent les innovations à faible émission : solaire, éolien, hydrolien et hydrogène. Les technologies embarquées, combinant ces multiples sources d'énergie et formes de stockage, batteries et surtout hydrogène, préfigurent les réseaux énergétiques intelligents de demain, reproductibles à grande échelle.

Energy Observer s'est donné pour mission d'explorer les solutions concrètes autour de la planète et de développer des technologies pour accélérer la transition écologique.

Après une année 2022 à sillonner l'Asie du Sud Est, Energy Observer a traversé l'océan Indien puis l'océan Atlantique pour atteindre l'Amérique du Sud.

Pour la sixième année de son **Odysée**, le navire est parti à la découverte des enjeux énergétiques du continent africain avec une escale en Afrique du Sud, pays traversant une crise énergétique sans précédent et où le charbon est au cœur du développement économique et la principale source d'énergie et d'électricité du pays.

Le pays, gros émetteur de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, vise le net zéro d'ici 2050, ce qui représente une feuille de route très ambitieuse et passera par le développement des énergies renouvelables et la production d'hydrogène vert.

C'est dans ce contexte que lors de la COP26 de Glasgow, la France s'est engagée avec l'Union Européenne, le Royaume Uni et les Etats Unis à soutenir la transition énergétique juste (Just Energy Transition) pour accompagner l'Afrique du Sud dans sa sortie progressive du charbon. Ce partenariat servira de modèle en cas de réussite pour tous les pays du continent africain.

L'équipage d'Energy Observer a également fait une escale brésilienne d'une dizaine de jours à Fortaleza, capitale de l'état du Ceará, région très favorable au développement de l'énergie éolienne.

Le secteur énergétique brésilien est l'un des plus diversifiés et des plus prometteurs d'Amérique du Sud. Le Brésil représente près de 7% de la production d'énergie renouvelable de la planète. Il est largement reconnu pour son mix électrique faiblement carboné, qui repose principalement sur l'hydroélectricité, principale source d'électricité. Le pays est depuis longtemps un leader dans les domaines des technologies hydroélectriques et des biocarburants.



Brésil - Arrivée à Fortaleza
©Agathe Roullin

Cette escale brésilienne a permis à l'équipe de production d'Energy Observer de partir à la rencontre d'experts énergétiques et d'acteurs impliqués dans le futur énergétique du pays.

L'année 2023 aura donc été pour l'équipage d'Energy Observer une année d'observation et de décryptage des enjeux énergétiques de notre époque dans un hémisphère sud en pleine mutation.



■ **L'investissement dans la société EODev (Energy Observer Developments)**

EODev (Energy Observer Developments) est le fruit d'un retour d'expérience unique acquis à bord d'Energy Observer : le premier navire à hydrogène autonome en énergie propre, développant des solutions innovantes pour l'environnement.

Créée en 2019, la société a pour mission d'accélérer la transition énergétique en proposant des solutions industrielles durables, fiables, performantes et accessibles.

Thélem a pris part au projet en entrant au capital de la start-up lors de la première levée de fonds au même titre que les autres partenaires historiques d'Energy Observer et accompagne dans le temps EODev dans son développement et ses besoins en capital.

Une seconde levée de fonds à hauteur de 46 millions d'euros a été finalisée en novembre 2023 auprès des actionnaires historiques et de nouveaux entrants. Thélem a de nouveau souhaité y participer pour soutenir le développement des solutions décarbonées hors réseau proposées par la société.

L'année 2023 a été une année riche pour la société EODev sous de multiples aspects :

- EODev participait en février 2023 au «Sommet des Énergies Positives» initié par la Fondation Energy Observer, en collaboration avec la commune de Morzine Avoriaz, afin d'alimenter en électricité bas carbone le village d'exposition grâce à leur générateur électro-hydrogène. Des milliers de visiteurs dont des écoles de la région ont pu mieux comprendre les enjeux de la décarbonation, à la fois sur la mobilité et les applications industrielles, et découvrir les solutions déjà disponibles ;
- EODev a également présenté ses solutions de générateurs zéro-émissions à de nouveaux marchés au cours de nombreuses initiatives internationales à travers l'ensemble de la planète ;
- du côté des applications maritimes, l'année 2023 a marqué le lancement de deux projets novateurs avec l'installation des générateurs à bord de bateaux ;

- les générateurs se sont également invités dans de nombreux événements « grand public » tels que sur une étape du Tour de France, sur l'étape française du championnat international de voile SailGP à Saint-Tropez, lors du Grand Prix de F1 de Melbourne en mars 2023 et enfin était présent lors du festival de musique We Love Green de début juin ;
- la commande du centième générateur GEH2®.

Enfin, la signature du premier contrat de franchise pour la région Asie-Pacifique avec Toyota Australie qui, pour diversifier son offre produits, a inauguré la première ligne d'assemblage sur place du générateur GEH2®.

Un rapport complet d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) a été réalisé sur le générateur du GEH2® par Greenly.

La société EODev aura une actualité riche en 2024 autour de sa démarche RSE. En effet, elle lancera le calcul de son bilan carbone 2023 ; son processus de définition du taux d'alignement à la taxonomie européenne débutera également ainsi que le déroulement de son audit ISO 9001. En complément de toutes ces actions, la société structurera et formalisera ses différents engagements sur le plan social et environnemental.





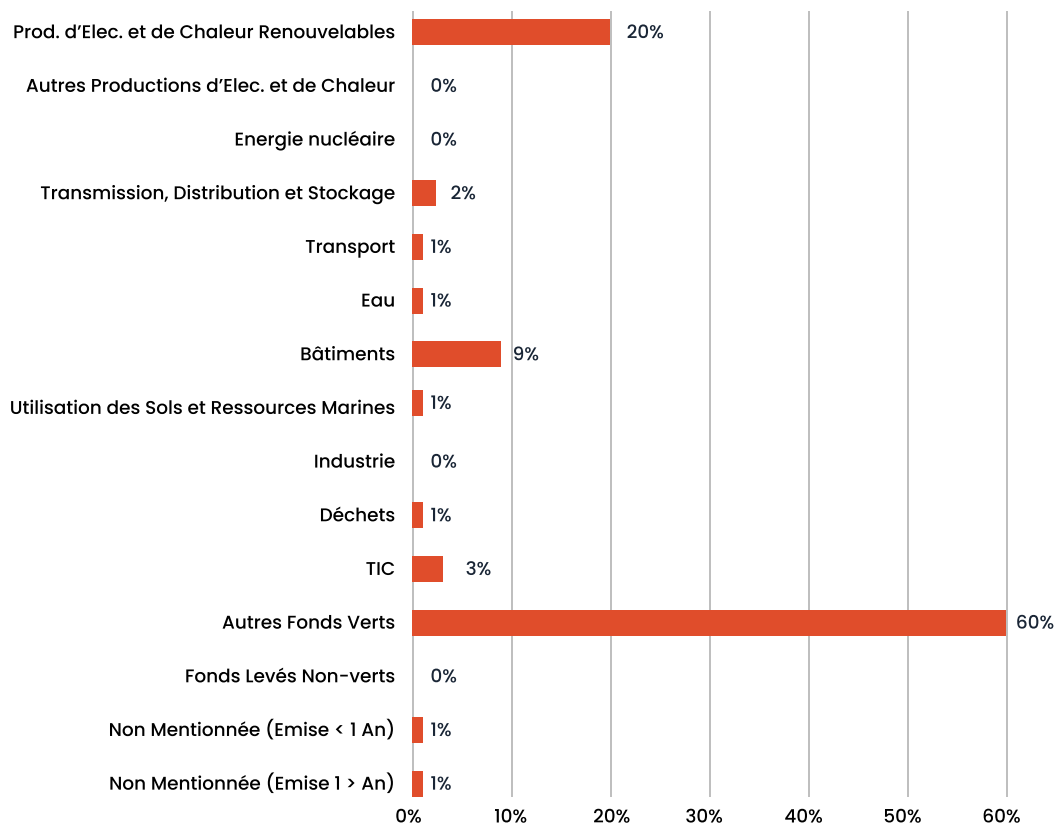
■ L'investissement dans des obligations durables

Les obligations vertes sont un levier important pour le financement de la transition écologique. Elles permettent aux entités publiques et aux entreprises de financer des projets environnementaux tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou l'adaptation au changement climatique.

Le groupe Thélem détient 33,7 millions d'euros d'obligations vertes émises par les entreprises soit 9,1% du portefeuille obligataire en gestion directe à fin 2023.

Cela constitue une forte hausse par rapport à l'année 2022 puisque ces actifs représentaient 14,5 millions d'euros soit 4,9% du portefeuille obligataire en gestion directe.

Le graphique ci-dessous expose la répartition des obligations vertes en portefeuille par catégorie de projet, en utilisant les catégories définies par la taxonomie de la Climate Bonds Initiative (CBI).



Source : Données S&P Global Sustainable I

L'alignement de chaque émetteur avec les Green Bonds Principles (GBPs) est évalué par le fournisseur de données via un score de gouvernance, couvrant quatre catégories à travers des questions qualitatives : l'utilisation des fonds, le processus d'évaluation et de sélection des projets, la gestion des fonds et le reporting.

La note de gouvernance des obligations vertes détenues par le groupe Thélem ressort à 80/100 et reflète une gouvernance adéquate à l'utilisation des fonds dans des projets présentant des bénéfices environnementaux.

Il convient de préciser qu'en complément de ces obligations vertes couvertes par l'audit du fournisseur de données ESG-Climat, le groupe Thélem a également en portefeuille d'autres obligations durables (social bonds, sustainable bonds et sustainability-linked bonds) à hauteur de 16,3 millions d'euros émises soit par des Etats, des agences supranationales ou des entreprises.

Au 31 décembre 2023, ce sont donc 50,0 millions d'euros d'obligations durables que détient le groupe Thélem, représentant **13,5%** des obligations gérées en direct. A fin 2022, les obligations durables représentaient 7,8% des obligations détenues en direct soit 23,4 millions d'euros.

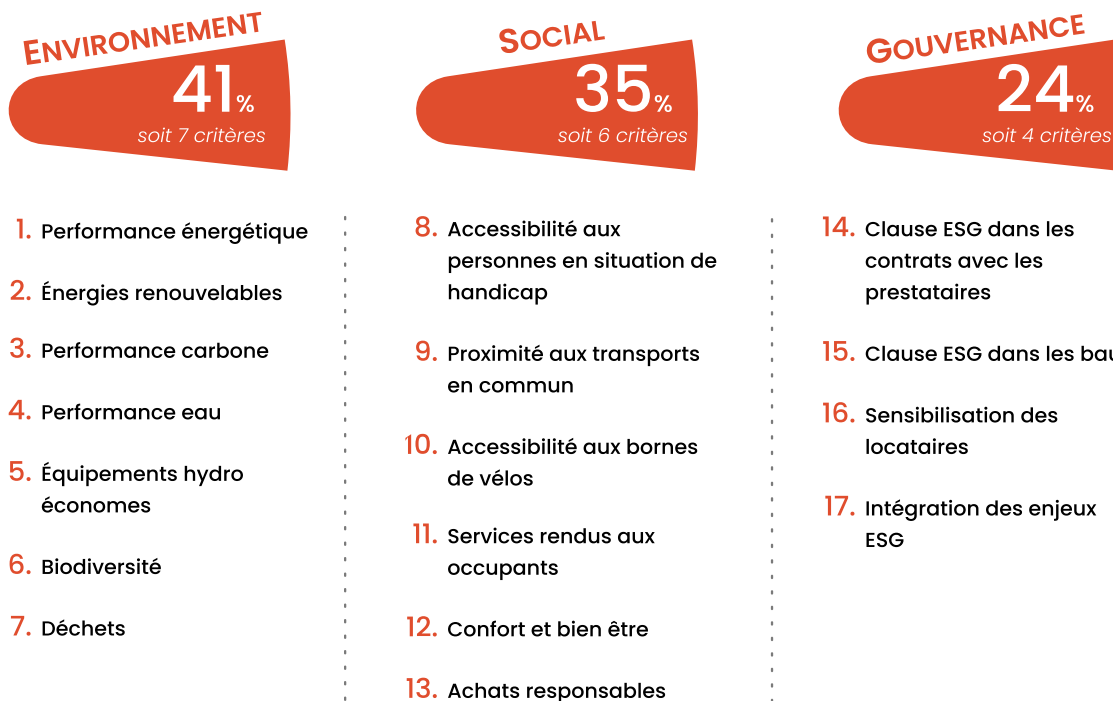


2 | 1 › 2. Stratégie pour les valeurs immobilières

L'investissement durable et responsable est inscrit au cœur des valeurs du groupe Thélem, la prise en considération des performances ESG des actifs gérés en direct permet d'anticiper et de mieux appréhender les risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance et ainsi de pérenniser la valeur des actifs.

Le groupe Thélem a engagé une politique intégrant 17 critères ESG sur la gestion de ses immeubles et de sa forêt. Ces critères ont été sélectionnés afin d'évaluer et de suivre la performance de ses actifs.

Fidèle à la valeur de transparence, le groupe Thélem a choisi 17 critères dont la gestion s'articule de la façon suivante :



Le groupe Thélem continue de déployer une politique environnementale ambitieuse avec pour objectif l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du parc immobilier.

Le groupe s'appuie prioritairement sur son programme de rénovation immobilière. Une campagne importante d'audits a été initiée en 2022 et finalisée en 2023. Elle a demandé une forte mobilisation des équipes internes pour sa mise en œuvre, étant donné la nature « multi-locataires » des bâtiments. Une revue annuelle sur chaque actif a été mise en place afin de faire progresser la performance environnementale du patrimoine.

Le groupe Thélem porte également une attention particulière à la valeur sociale et sociétale de ses actifs, en contribuant à la dimension « bien-être » de ses bâtiments, et en sensibilisant ses locataires à des bonnes pratiques ESG. Cette démarche complète est encore peu répandue chez les investisseurs institutionnels, qui prennent d'avantage l'environnement en compte que le reste des enjeux sociaux ou de gouvernance.

Les actifs immobiliers sont gérés en direct. La gestion de l'actif forestier est en partie déléguée à une société de gestion et d'exploitation. Les actifs immobiliers et forestiers gérés par le groupe Thélem s'établissent à 226,5 millions d'euros à fin décembre 2023, soit **27,2%** du total des actifs financiers du groupe Thélem.



2 | 1 > 3. Stratégie pour le patrimoine forestier

Thélem assurances détient, à fin 2023, environ 1862 hectares de forêts situés dans l'Indre. Cet actif forestier est certifié par le label PEFC¹, un label environnemental attestant que la forêt est gérée de manière durable selon des critères concernant la protection de ceux qui y vivent et travaillent ainsi que l'exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.

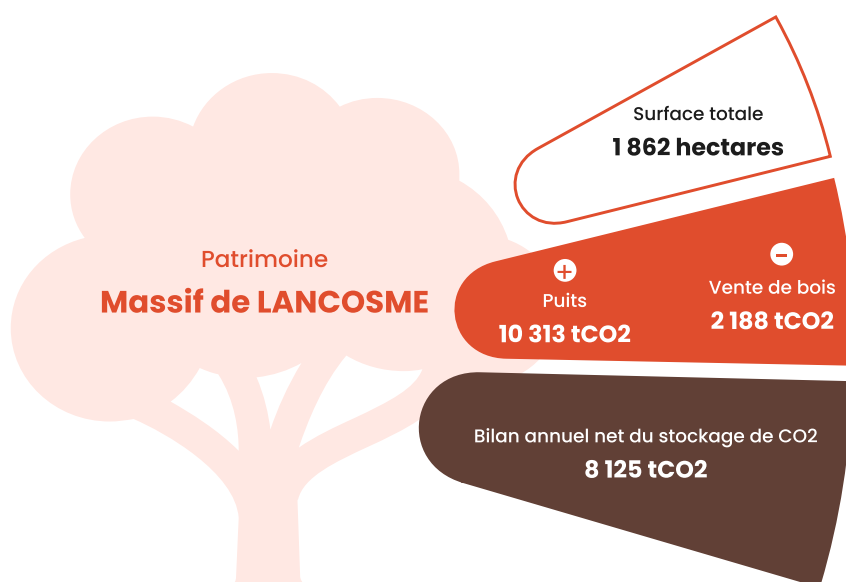
Les orientations principales et durables de Thélem assurances sont :

- **la valorisation de la biodiversité des peuplements et le nombre d'espèces différentes.** Un audit de biodiversité réalisé en 2022 fait apparaître un indice biodiversité² « moyen » de 21.5/50. Cet indice ne se mesure plus sur des placettes mais par cheminements dans les parcelles ce qui couvre plus le territoire (1383 hectares). Pour les facteurs liés aux peuplements, les micro-habitats, permettant d'accueillir une flore et une faune riches en biodiversité, sont très présents sur le massif et constituent un point fort des relevés.

La diversité en essences, la présence de bois mort sur pied ou au sol et la structure de végétation ressortent à des niveaux corrects. La faible présence de très gros bois vivants et de milieux ouverts forestiers impacte la note générale. Les facteurs de contexte ne sont pas liés à la sylviculture ou aux peuplements forestiers et pourront difficilement évoluer. La quasi-absence de milieux rocheux et de la biodiversité associée pèsent ainsi sur l'indice IBP ;

- **la favorisation des filières courtes** en matière de transport, de transformation et de vente des bois d'œuvre et de chauffage. Depuis 2022, un partenariat avec une scierie locale (Méobecq) a été signé pour les résineux et les feuillus ;
- **la préservation du milieu naturel** permettant le développement équilibré et la diversité des animaux sauvages ;
- **un pilotage de la forêt sur 5 ans** qui va permettre un stock positif du flux carbone tout en respectant le Plan Simple de Gestion. Pour 2023, ce stock s'établit à la valeur suivante :

Flux de CO2 (en tonnes) au cours de l'année 2023



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Prévoir une amélioration de l'IBP sur les cinq prochaines années avec pour objectif l'atteinte d'un indice de 25/50, un stock carbone positif sur les quatre prochaines années et la création de Zones en Évolution Naturelle (ZEN) : délimitation sur le terrain de surfaces laissées sans coupes ni travaux sur une durée à priori illimitée, sur 2% de la surface totale, soit environ 37 hectares

¹ PEFC - Program for the Endorsement of Forest Certification.

² IBP : est un outil robuste développé par le CNPF- IDF et adapté au gestionnaire forestier. Il permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour la biodiversité des êtres vivants mais aussi d'identifier les points d'amélioration possibles.

Le résultat des relevés IBP permet d'obtenir un score de biodiversité, entre 0 et 50, pouvant être suivi de manière régulière et piloté. Ce résultat à l'échelle de la parcelle peut ensuite être analysé à l'échelle d'un massif ou d'un portefeuille forestier.

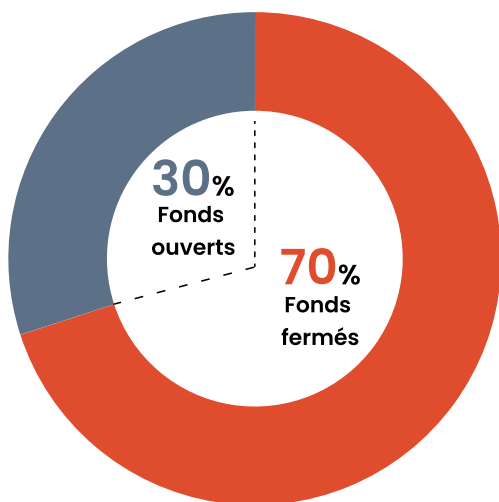
2 | 2 › Stratégie d'investissement responsable sur la gestion déléguée

La délégation de gestion est effectuée auprès de plusieurs sociétés de gestion pour diversifier les investissements sur des catégories d'instruments nécessitant une expertise spécifique (capital investissement, convertibles, fonds de dettes privées, etc.) ou pour faciliter la mise en œuvre de la gestion tactique (fonds indiciels).

À fin 2023, cette poche de diversification représente environ **15,6%** du total des actifs financiers du groupe soit un montant de 130,1 millions d'euros. Elle est constituée de fonds d'investissements classiques (pas de mandat de gestion, pas de fonds dédié, pas de fonds structuré), sélectionnés systématiquement à l'issue d'un processus d'analyse rigoureuse (approche multicritères, diligences quantitatives et qualitatives).

La gestion déléguée se répartit en :

Répartition par type de gestion



Le groupe Thélem a adressé à chacune des sociétés de gestion plusieurs questions relatives aux enjeux ESG au niveau de la société de gestion elle-même et des fonds sur lesquels le groupe est investi.

Pour l'année 2023, un recensement de l'ensemble des fonds ouverts ou fermés a été réalisé suivant la classification du règlement européen « SFDR » (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021. L'objectif de ce Règlement est de favoriser l'essor de la finance responsable grâce à de nouvelles exigences en matière de transparence des produits financiers ainsi qu'une classification des sociétés de gestion selon leur prise en compte de critères environnementaux et sociaux.

À la suite des retours des sociétés de gestion, il ressort que :

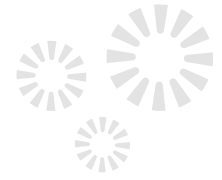
- 7% des encours sont des fonds classifiés suivant l'article 9 du SFDR, c'est-à-dire promouvant un objectif d'investissement durable ;
- 56% des encours sont dans des fonds classifiés suivant l'article 8 du SFDR, c'est-à-dire promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales ;
- 37% des encours sont dans des fonds ayant été souscrits avant la mise en place de SFDR ou ne faisant pas la promotion de telles caractéristiques et sont donc non classifiés SFDR ou classifiés comme article 6 au sens du SFDR.

Sur l'ensemble des sociétés de gestion qui sont en relation avec le groupe Thélem, plus de 90% d'entre elles ont adopté une politique d'investissement responsable et moins de 10% n'appliquent pas de critères d'exclusion, certaines gestions ne nécessitant pas de critères d'exclusion.

Le groupe Thélem s'est engagé au cours de l'année 2023 sur 9 nouveaux fonds fermés dont 4 sont classifiés suivant l'article 9 du SFDR et 5 classifiés suivant l'article 8 du SFDR, montrant ainsi la volonté du groupe de s'inscrire dans une démarche de finance responsable.

Au cours de l'année 2024, le groupe Thélem va mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un suivi des critères ESG sur les fonds à engagement pour donner suite à la mise en place de l'externalisation de la gestion administrative et financière de ces fonds auprès d'un prestataire de services.





Partie 3

Moyens internes déployés par le groupe Thémlem

3 | 1 › Politique RSE du groupe Thémlem

L'engagement RSE de Thémlem assurances réside dans une stratégie construite progressivement depuis deux ans. En 2023, Thémlem assurances continue de décliner sa stratégie RSE et sa feuille de route, en s'appuyant sur ses parties prenantes internes et externes.

Cette stratégie repose sur quatre ambitions :

- accompagner les transitions de nos parties prenantes ;
- offrir un cadre de travail épanouissant et stimulant pour tous ;
- être un acteur engagé sur nos territoires ;
- respecter la trajectoire de l'Accord de Paris, tant dans notre activité que dans nos investissements.

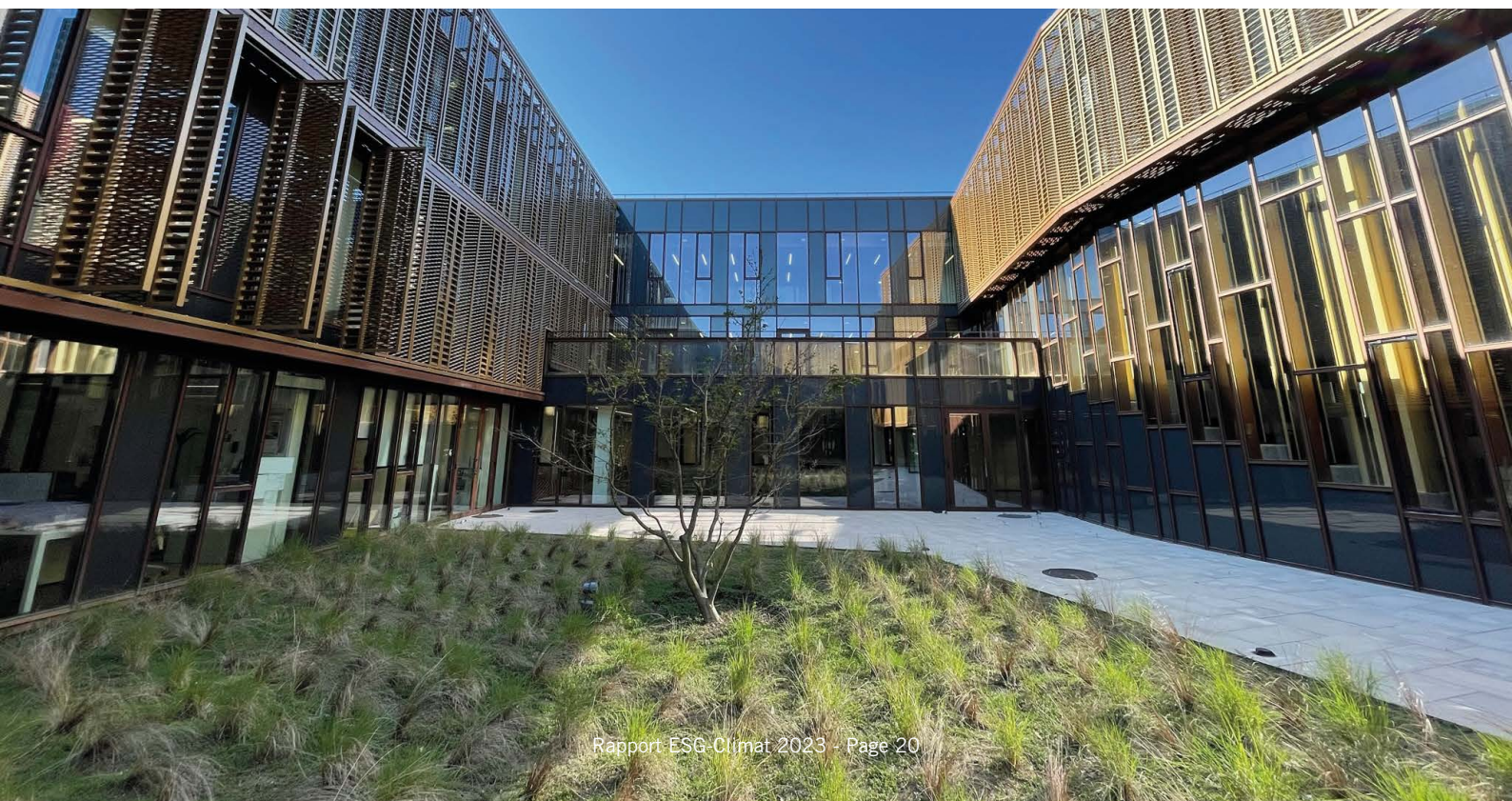
Cette stratégie est incarnée et mise en œuvre au sein d'un comité transverse, animé de manière mensuelle. La direction financière y participe activement, notamment autour des sujets liés à l'Investissement Socialement Responsable.

Des choix forts ont permis à Thémlem assurances de franchir un cap en matière de RSE, à l'image de son entrée en 2023 dans le Réseau France du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette démarche permet de renforcer ses ambitions en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ainsi, Thémlem assurances intègre un cadre d'engagement volontaire qui repose sur dix principes issus des textes fondamentaux des Nations Unies concernant les droits humains, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

En 2023, de nombreuses actions ont contribué à la réalisation de la stratégie RSE du groupe, dont par exemple :

- l'optimisation de la climatisation des salles serveurs : une hausse de la température ambiante a permis une division par 5 des émissions de CO₂ dans ces salles ;
- le soutien à des projets pour la jeunesse: Thémlem assurances poursuit son engagement citoyen à travers notamment le soutien au projet EMOJI (Engagement des Mécènes Orléanais pour la Jeunesse et l'Insertion) de la Fondation Orléans, en partenariat avec Break Poverty ;
- la satisfaction des collaborateurs : en 2023, 95,8% des collaborateurs sont satisfaits de travailler chez Thémlem assurances. L'entreprise continue de s'engager pour le bien-être et la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

L'entreprise continue de renforcer cette stratégie RSE pour les années à venir, notamment avec la réalisation d'un deuxième bilan carbone plus exigeant et exhaustif dont les résultats permettront d'identifier les leviers pour poursuivre la trajectoire de réduction des émissions. Thémlem assurances prépare aussi dès 2024 l'application de la future Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'Union Européenne, qu'elle publiera en 2026.



3 | 2 › Développer l'expertise des collaborateurs autour des enjeux ESG-Climat

Depuis plusieurs années, l'ensemble des équipes de gestion immobilière et financière, acteurs opérationnels de la stratégie d'investissement responsable, est sensibilisé aux critères ESG.

Les équipes de gestion des actifs intègrent quotidiennement les critères ESG dans le cadre des exercices de reporting.

Les équipes font appel à des fournisseurs de données afin de mettre en œuvre la politique de vote sur les actions détenues en direct et suivre les indicateurs ESG-Climat pour les valeurs mobilières.

Le renforcement des connaissances et des capacités des équipes constitue un enjeu crucial dans le renforcement de l'approche d'investissement responsable du groupe. Ainsi, les équipes en charge de l'application de la politique d'investissement responsable ont suivi des formations sur le changement climatique, les enjeux qu'il soulève pour les investisseurs, et les outils permettant l'appréhension de ces enjeux dans les processus d'investissement.

Le groupe s'est fait accompagner par un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans les thématiques de durabilité afin d'approfondir la démarche d'amélioration continue de sa stratégie d'investissement responsable.

Le groupe Thélem souhaite continuer à faire monter ses collaborateurs en compétence sur l'intégration des enjeux de durabilité dans les activités de l'entreprise et poursuivra son effort de formation.

Au cours du deuxième semestre 2023, plusieurs formations ont été animées par un cabinet de conseil en stratégie spécialisé dans les thématiques de durabilité :

- l'équipe de gestion financière a participé à une formation sur les indicateurs ESG-Climat disponibles dans les bases de données publiques ainsi que les indicateurs fournis par le prestataire de données S&P Trucost. Cette formation coconstruite et adaptée aux besoins de la gestion financière a permis une meilleure compréhension de ces nombreux indicateurs pour leur intégration dans la stratégie d'investissements du groupe ;
- l'ensemble des membres du comité des investissements a également été formé sur l'interprétation de ces indicateurs ESG-Climat afin d'avoir les clés d'interprétation des résultats des indicateurs ESG-Climat S&P Trucost couvrant les valeurs mobilières, permettant de répondre aux exigences du régulateur sur l'application de l'article 29 de la Loi Energie Climat ;
- une formation sur les enjeux autour de la biodiversité a également été suivie par l'équipe de gestion financière sur le mois de novembre 2023.

3 | 3 › Développer les moyens techniques pour le déploiement de la stratégie ESG

Le groupe Thélem renforce ses outils et moyens mis en œuvre permettant d'analyser et de suivre la performance ESG de ses actifs grâce à des critères extra-financiers.

Concernant les obligations et actions cotées, l'équipe de gestion financière met en œuvre une démarche ISR en s'appuyant sur l'expertise technique et la recherche fournie par un partenaire spécialiste en notation extra-financière.

Ce fournisseur de données a été sélectionné au cours de l'année 2022 après le lancement d'un appel d'offres. Ses premiers résultats ont été publiés dans le rapport ESG-Climat

publié l'an passé sur les données arrêtés au 31 décembre 2022. Ces nouveaux indicateurs répondent aux nouvelles exigences réglementaires définies par l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Au cours de l'année 2023, l'équipe de gestion financière / ALM a été renforcée de 2 ETP (Equivalent Temps Plein) dans l'objectif notamment de poursuivre l'intégration de l'ensemble des critères ESG dans la stratégie d'investissement du groupe Thélem.

Partie 4

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance du groupe Thélem

4 | 1 › Gouvernance des enjeux ESG au sein du groupe Thélem

La stratégie d'investissement responsable du groupe Thélem, définie par la politique de durabilité, est validée par le Conseil d'administration. Le Conseil assure également la supervision de l'application de la stratégie d'investissement responsable, notamment via la validation annuelle du rapport ESG-Climat qui rend compte de la mise en place de cette stratégie.

Au sein du groupe Thélem, la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable est coordonnée par le directeur financier. Celui-ci est formé aux enjeux environnementaux, notamment climatiques. Il a la charge de veiller à la bonne intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans toutes les procédures d'investissement et de gestion.

La démarche d'investissement responsable du groupe Thélem fait l'objet d'échanges réguliers avec la direction générale :

- les différentes métriques ESG-Climat des portefeuilles mobiliers font l'objet d'un suivi en comité des investissements ;
- les principales tendances de place et évolutions réglementaires sont présentées et discutées en comité des investissements.

Une attention particulière est accordée au développement des connaissances et des compétences de la direction et du Conseil d'administration sur les enjeux de durabilité, tant au niveau des risques posés sur le modèle d'affaires assurantiel que des opportunités qui en découlent.

Fin 2022, les membres du Conseil d'administration ont suivi une formation spécifiquement dédiée aux enjeux du changement climatique et au rappel des obligations réglementaires afin de permettre leur montée en compétences dans ce domaine. Au cours de cette formation, une déclinaison opérationnelle de ces grands principes a été réalisée, mettant en avant les engagements pris par le groupe dans la politique de durabilité ainsi que les principaux axes du rapport ESG-Climat 2021.

Les membres du Conseil d'administration ont participé en octobre 2023 à la Fresque du Climat et une présentation du premier bilan carbone de l'entreprise sur les données 2021 a été réalisée. Au cours de cette session de formation, une introduction sur le secteur de l'assurance et les risques liés au changement climatique avec une mise en perspective sur les champs d'actions du groupe Thélem a également été suivie.

Au cours de l'année 2023, il a été acté que le comité des risques du groupe examinera les sujets de durabilité.

Par ailleurs, l'ensemble des documents de gouvernance du groupe Thélem a fait l'objet d'une revue afin de prendre en compte la durabilité.

4 | 2 › Intégration des enjeux de durabilité dans la politique de rémunération

La politique de rémunération du groupe Thélem ne prévoit pas de rémunération variable pour l'ensemble des collaborateurs salariés.

Par conséquent, elle n'intègre pas les enjeux de durabilité.

Partie 5

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre par le groupe Thélem

5 | 1 › Engagement auprès des émetteurs et des sociétés de gestion

■ Vote aux assemblées générales

En tant qu'investisseur responsable détenteur d'un portefeuille d'actions cotées en direct pour 44,5 millions d'euros en valeur de marché au 1^{er} janvier 2023, le groupe Thélem a mis en œuvre dès 2018, pour les deux entités composant le groupe, une politique de vote basée sur les meilleures pratiques en matière d'engagement actionnarial.

La politique de vote du groupe Thélem s'est adressée dans un premier temps aux entreprises françaises et a été élargie à l'ensemble des participations en actions cotées européennes depuis l'exercice 2019.

Cette politique de vote s'appuie sur l'expertise d'une société de conseil aux investisseurs, Proxinvest, et sur leur politique d'engagement et d'exercice des droits de vote.

Elle se base sur l'application de cinq grands principes couvrant un maximum de domaines d'interventions des actionnaires en assemblée générale :

- intégrité de la gestion, de la gouvernance et de l'information financière ;
- séparation des pouvoirs, indépendance et compétence du conseil ;
- gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme et respect absolu des actionnaires ;
- association des salariés, transparence, cohérence, et équité des rémunérations ;
- égalité de traitement des actionnaires.

La politique de vote de Proxinvest a été actualisée en 2022 afin d'intégrer explicitement les sujets climatiques.

Aux cinq principes ci-dessus a été rajoutée la lutte contre le réchauffement climatique via des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec l'Accord de Paris, les exigences en matière de climat sur le principe « Say on Climate » ayant été renforcées.

En 2023, le groupe Thélem a voté lors de 41 assemblées générales sur l'ensemble des sociétés européennes pour lesquelles le groupe Thélem a un droit de vote, sociétés implantées dans trois pays.

Le groupe Thélem a analysé 950 résolutions et :

- a approuvé 773 résolutions soit 81% des résolutions proposées ;
- s'est opposé à 176 résolutions soit 19% des résolutions proposées ;
- s'est abstenu sur une résolution.

COUVERTURE



100% des actions de sociétés européennes avec droit de vote



3 pays



39 entreprises

ANALYSES



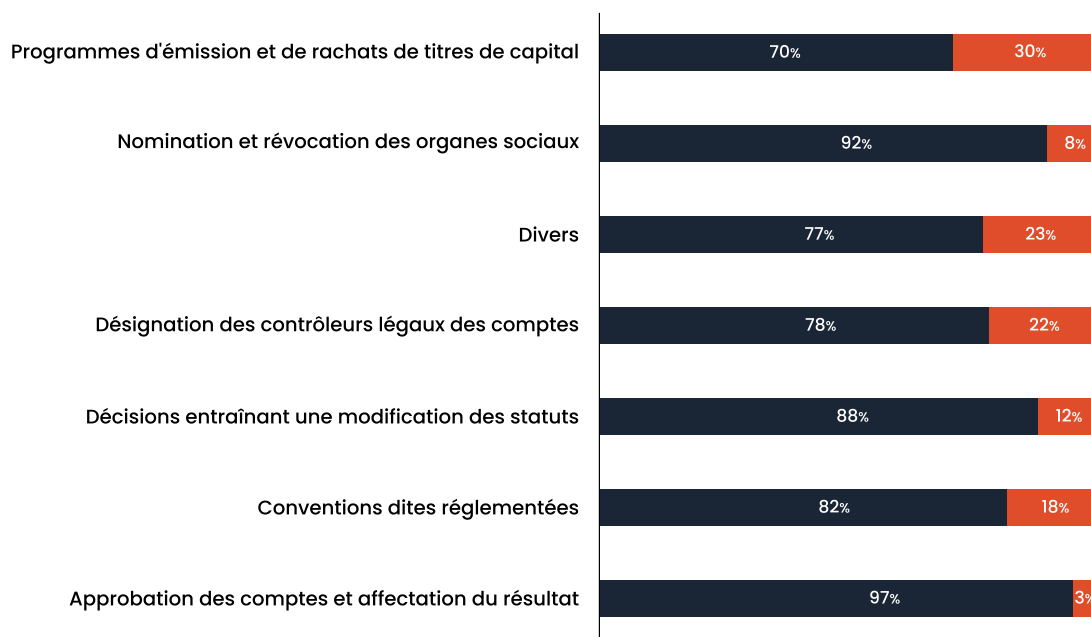
950 résolutions



41 assemblées générales

RÉPARTITION DES VOTES SUIVANT LE TYPE DE RÉOLUTION

■ Oui ■ Non



Le groupe a également voté trois résolutions « Say on Climate ».

La résolution proposée par Schneider Electric SA a été approuvée par le groupe Thélem.

Une résolution externe déposée lors de l'assemblée générale d'Engie a également été soutenue.

Mais le groupe s'est opposé à celle de TotalEnergies afin d'encourager le Conseil d'administration de l'entreprise à poursuivre ses efforts et à répondre aux attentes et réserves exprimées par les parties prenantes. En revanche, il a soutenu la résolution externe relative au scope 3 de la société.

Opérationnellement, le groupe Thélem continuera de s'appuyer sur l'expertise d'une société de conseil aux investisseurs qui révisera chaque année sa politique de vote afin de tenir compte des derniers développements réglementaires, de l'évolution des pratiques en matière de gouvernance en France et dans le monde ainsi que des échanges avec les investisseurs.

Le groupe maintiendra également une discussion régulière avec cette société de conseil, afin de s'assurer que sa politique de vote reste alignée avec les engagements du groupe Thélem.

■ Dialogue avec les sociétés de gestion

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée en interne afin de mettre en place une démarche collective de dialogue avec les parties prenantes, notamment les sociétés de gestion partenaires, pour renforcer l'approche d'engagement actionnarial du groupe. En particulier, des critères ESG sont intégrés dans le processus de sélection des sociétés de gestion partenaires.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des sociétés de gestion parties prenantes de la gestion en fonds ouverts et fermés a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI).

LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Ces principes ont été lancés par les Nations Unies en 2006.

Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large.

Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.



5 | 2 › Politiques de désengagement et d'exclusion

L'intégration des risques de durabilité dans la politique d'investissement du groupe Thélem se traduit par la définition et l'application de politiques d'exclusions normatives et sectorielles.

■ Exclusions normatives

Ainsi, tel qu'inscrit dans la charte ISR rédigée en 2017, le groupe Thélem exclut de ses investissements :

- les entreprises ne respectant pas les conventions d'Ottawa³, sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et d'Oslo⁴, sur les armes à sous-munitions ;
- les États n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales (la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme⁵, Accord de Paris sur le Climat⁶).

Depuis 2022, le groupe Thélem a décidé d'élargir et d'approfondir la charte ISR en définissant une politique de durabilité, consultable sur son site [Internet](#).

Parmi les évolutions majeures, le groupe a défini des politiques d'exclusion et de sortie du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels, sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements mobiliers.

Sur l'année 2024, cette politique de durabilité sera complétée afin d'intégrer la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris que le groupe Thélem aura adoptée.

La politique de durabilité du groupe sera également revue en 2024 afin d'exclure les entreprises opérant dans le secteur du tabac, secteur non compatible avec les critères ESG.

■ Sortie du charbon thermique

Le groupe Thélem a pris l'engagement de sortir définitivement du charbon à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur : extraction minière, infrastructures dédiées et production d'électricité.

À partir du **1^{er} janvier 2023**, le groupe Thélem exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs :

- réalisant plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans l'extraction du charbon ou produisant plus de **10MT/an** de charbon ;
- dont la capacité installée associée au charbon représente plus de **20% du mix électrique** ou dont la capacité de production d'électricité à partir de charbon est supérieure à **5GW**.

Les seuils définis seront progressivement abaissés d'ici la sortie définitive du charbon thermique en 2030.

Des investissements dans les sociétés dépassant les seuils mentionnés ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces sociétés ont établi un plan de sortie du charbon. La crédibilité de ces plans sera par exemple fondée sur les éléments suivants :

- l'existence d'un calendrier de sortie d'ici 2030 au plus tard, avec des jalons intermédiaires ;
- l'absence de développement de nouveaux projets impliquant la production ou l'utilisation de charbon thermique ;
- le cas échéant, la conversion de centrales au charbon existantes vers des solutions énergétiques compatibles avec la transition énergétique ;
- la fermeture et non la cession des actifs liés au charbon thermique.

Il est à souligner que ces engagements sur les nouveaux investissements ont bien été respectés sur l'année 2023.

■ Sortie des hydrocarbures non conventionnels

Le groupe Thélem a pris l'engagement de sortir complètement, à horizon 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées : celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

À partir du **1^{er} janvier 2024**, le groupe Thélem exclut de ses nouveaux investissements les émetteurs qui réalisent plus de **5% de leur chiffre d'affaires** dans ces activités. Cette politique

s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation).

Des investissements dans des entreprises dépassant le seuil ci-dessus pourront être réalisés de manière exceptionnelle si ces entreprises ont établi un plan crédible et détaillé de sortie du secteur du pétrole et gaz non conventionnel d'ici 2030.

Il est à souligner que ces engagements sur les nouveaux investissements ont été respectés en avance de phase dès l'année 2023.

³ [Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti personnelles et sur leur destruction](#)

⁴ [Convention sur les armes à sous-munitions](#)

⁵ [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#)

⁶ [Accord de Paris](#)



Partie 6

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

6 | 1 › Contribuer à la transition (part verte)

LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

QU'EST-CE QUE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ?

La Taxonomie Européenne est un des piliers du Plan pour une Finance Durable de la Commission Européenne. C'est une classification des activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental, en référence à **six objectifs environnementaux** :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et le contrôle de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le premier niveau d'analyse de la taxonomie vise à définir le périmètre des activités qui peuvent être considérées comme durables pour chaque objectif environnemental : on parle d'éligibilité à la taxonomie.

Le second niveau d'analyse a pour objectif de distinguer les activités qui sont effectivement considérées comme durables du point de vue de la taxonomie : on parle d'alignement à la taxonomie.

Pour être alignée, une activité économique éligible doit respecter les critères suivants :

- la contribution substantielle : c'est-à-dire contribuer significativement à un ou plusieurs objectifs environnementaux ;
- ne pas causer de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux (on parle souvent de « DNSH » pour « Do Not Significantly Harm ») ;
- s'exercer dans le respect de garanties sociales minimales ;
- enfin, la conformité aux critères d'examen technique établis par la Commission Européenne doit être vérifiée.

MESURER LA PART VERTE

La « part verte » correspond à la part des investissements qui est alignée avec les critères de la taxonomie. Elle se mesure en analysant la part des activités des entreprises dans lesquelles un acteur financier investit qui est alignée avec la taxonomie.

■ Part des actifs éligibles à la Taxonomie Européenne

Dans le cadre de l'application progressive du Règlement « Taxonomie » et des obligations de transparence qui en découlent, le groupe Thélem publie la part de ses investissements éligibles à la Taxonomie Européenne. Cette éligibilité a été calculée en distinguant les différentes classes d'actifs.

Pour les investissements dans des actions et obligations d'entreprises gérées en direct par le groupe Thélem, l'éligibilité a été calculée sur la base de données fournies par notre fournisseur de données S&P Trucost. L'éligibilité est déterminée par les critères suivants :

- activité économique couverte par la Taxonomie pour les objectifs environnementaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- entreprise ayant son siège dans l'Union Européenne et donc soumis au reporting extra-financier (Non Financial Reporting Directive - NFRD).

■ Part des actifs alignés à la Taxonomie Européenne

Les données relatives à la part des investissements « alignés » avec la Taxonomie Européenne manquent encore aujourd'hui de disponibilité et de fiabilité.

Le calcul réalisé par S&P Trucost couvre 308 millions d'euros d'investissements en valeurs mobilières correspondant aux actions et obligations d'entreprises cotées, et établit un niveau d'alignement à 0,8%.

Concernant les valeurs immobilières, la méthode de calcul de l'alignement est basée sur l'observation des seuils exprimés en énergie primaire Top 30 publiés par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) en 2022. La part alignée des valeurs immobilières s'élève à 55,5% de l'actif immobilier total du groupe.

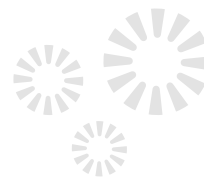
Le calcul réalisé par S&P Trucost couvre 308 millions d'euros d'investissements en valeurs mobilières correspondant aux actions et obligations d'entreprises cotées, et établit un niveau d'éligibilité à 26,6% soit 81,8 millions d'euros.

Par ailleurs, l'ensemble des investissements immobiliers gérés en direct, correspondant à 24,8% des actifs du groupe Thélem (206,3 millions d'euros), ainsi que l'ensemble de l'actif forestier, correspondant à 2,4% des actifs du groupe (20,2 millions d'euros), sont couverts par la Taxonomie Européenne et s'ajoutent ainsi à la part d'investissements « éligibles ».

En définitive, la part totale d'actifs éligibles à la Taxonomie Européenne s'élève à **37,1%** au 31 décembre 2023.

L'actif forestier ne rentre pas dans le calcul de l'alignement à la Taxonomie Européenne.

En définitive, la part totale d'actifs alignés à la Taxonomie Européenne s'élève à **14,1%** au 31 décembre 2023.



6 | 2 › Limiter l'exposition aux énergies fossiles

Le groupe Thélem mesure également la part de ses investissements exposés aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles via une des activités listées ci-dessous :

- extraction de pétrole et de gaz ;
- extraction de sables bitumineux ;
- extraction de gaz naturel liquide ;
- extraction de charbon bitumineux et de lignite à ciel ouvert ;
- extraction souterraine de charbon bitumineux ;
- forage de puits de pétrole et de gaz ;
- activités de support aux opérations pétrolières et gazières ;
- production d'électricité à partir de charbon ;
- production d'électricité à partir de gaz ;
- production d'électricité à partir de pétrole.

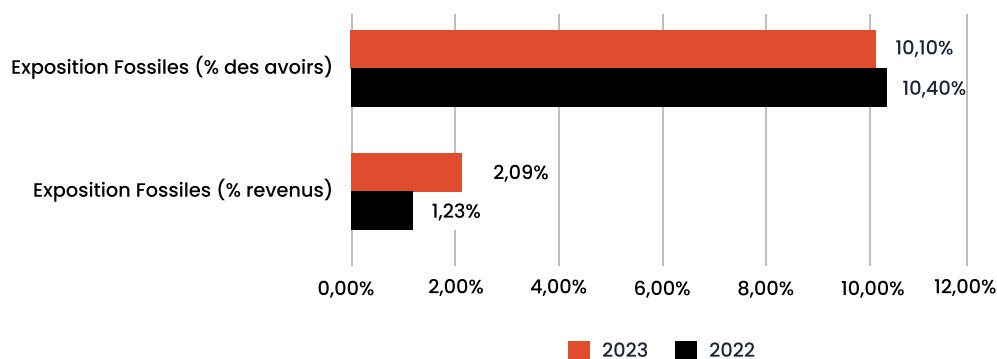
Conformément aux attentes des régulateurs, l'exposition des avoirs du groupe aux énergies fossiles est calculée en considérant une entreprise comme exposée aux énergies fossiles dès le premier euro de chiffre d'affaires réalisé dans une activité en lien avec les énergies fossiles.

Avec cette méthode de calcul, au 31 décembre 2023, ce sont 10,1% des avoirs du portefeuille du groupe Thélem composés des obligations et actions d'entreprises cotées et placements monétaires auprès des banques (380 millions d'euros) qui sont liés aux énergies fossiles à des entreprises impliquées dans l'extraction de ressources fossiles ou la production d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles contre près de 10,4% en 2022.

Rapportée à la base totale des actifs financiers gérés par le groupe, l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles s'élève à **4,6%** à fin 2023.

Afin de mieux caractériser cette exposition aux énergies fossiles, le groupe suit également la part des revenus des entreprises impliquées dans ces activités. En moyenne, ce sont ainsi 2,09% des revenus des entreprises du portefeuille audité (380 millions d'euros) qui sont exposés aux énergies fossiles au 31 décembre 2023 contre 1,23% à fin 2022.

Expositions aux énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles - 2023



Une exposition au charbon a été calculée sur les données 2023 sur la base de la valeur des encours des sociétés qui ont leurs revenus liés au charbon. Les activités charbonnières suivantes ont été prises en compte : l'extraction minière de charbon et la production d'électricité à partir du charbon.

Au 31 décembre 2023, ce sont 4,7% des avoirs du portefeuille du groupe Thélem composé des obligations et actions d'entreprises cotées et placements monétaires auprès des banques (380 millions d'euros) qui sont exposés aux activités charbonnières.

Rapportée au total des actifs du groupe, l'exposition aux activités charbonnières s'élève à **2,1%** des 832 millions d'euros d'actifs totaux.

Il est à noter que l'exposition aux sociétés qui ont au moins 10% de leurs revenus liés au charbon s'élève à 0,4% du total des actifs du groupe (832 millions d'euros).

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Suivre l'exposition des investissements aux hydrocarbures non conventionnels

Partie 7

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

7 | 1 › S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris

L'ACCORD DE PARIS

L'Accord de Paris est un traité international des Nations Unies juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, le 12 décembre 2015. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Son objectif est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. »

L'Accord de Paris met également en avant le rôle spécifique d'intermédiation du secteur financier et souligne la nécessité de rendre « les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques ».

Au niveau européen, la Commission Européenne a publié, en juillet 2021, des propositions concrètes pour accélérer la lutte contre le changement climatique, atteindre la neutralité climatique en 2050 et tenir l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% au moins en 2030 par rapport à 1990.

La lutte contre le changement climatique est un axe structurant du renforcement de l'approche d'investissement responsable du groupe Thélem. En 2021, le groupe a commencé à mobiliser ses équipes sur les enjeux climatiques et à renforcer ses capacités sur leur prise en compte dans ses activités. En 2022, la politique de durabilité du groupe Thélem est venue formaliser l'engagement du groupe à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris (cf. encadré ci-dessus).

Le choix d'un nouveau fournisseur de données ESG-Climat en 2022 permet au groupe de disposer de davantage de données permettant d'évaluer la contribution de ses investissements aux objectifs de l'Accord de Paris.

Parmi ces données, on retrouve notamment l'empreinte carbone des entreprises et des émetteurs souverains (Etats), des données sur les actifs échoués (investissements perdant de la valeur en raison de l'impact de changements liés à la transition énergétique) et la transition énergétique des entreprises ou encore un indicateur qui évalue l'alignement des entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris. Ces résultats permettent au groupe de communiquer dans ce rapport l'analyse du positionnement de ses portefeuilles d'investissement mobiliers par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris.

Tout au long de l'année 2023, les équipes du groupe Thélem ont mené des travaux afin de se doter d'outils permettant au groupe de formaliser une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ces travaux incluent notamment :

- des sessions de formations sur l'intégration de critères ESG, Climat et biodiversité dans la gestion financière et les décisions d'investissement ;
- la création d'outils de modélisation permettant de projeter à horizon 2050 des trajectoires de décarbonation de portefeuilles d'investissements selon divers scénarios de décarbonation reconnus (scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie) ;
- le développement d'une méthode de notation de la crédibilité climatique des émetteurs corporate, permettant de projeter une trajectoire crédible de décarbonation des émetteurs à horizon 2050.

La poursuite de ces travaux durant l'année 2024 consiste à modéliser des leviers de décarbonation du portefeuille d'investissement afin de déterminer comment atteindre un taux de réduction des émissions de GES du portefeuille qui soit compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.



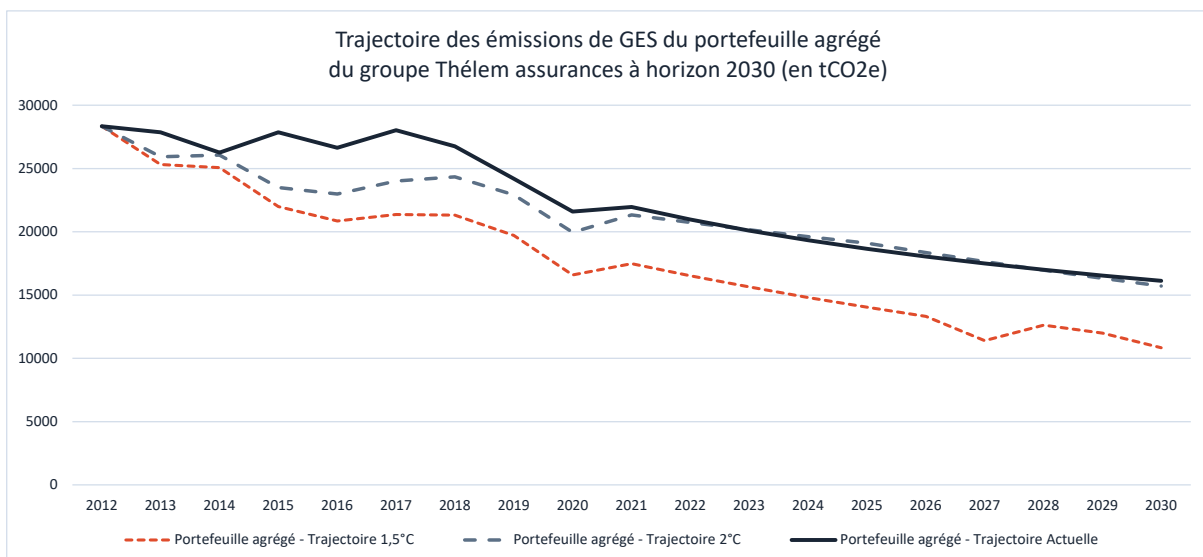
L'ensemble de ces travaux permettra *in fine* au groupe Thélem de se fixer un objectif de réduction des émissions de GES liés à ces investissements et de mettre à jour la politique de durabilité en conséquence durant l'année 2024.

A titre indicatif, le groupe Thélem communique les résultats pour l'année 2023 de l'analyse fournie par son fournisseur de données S&P Trucost sur le niveau d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris. Il est important de noter que les travaux menés dans le cadre de la définition de la stratégie climat du groupe Thélem n'est pas la même que celle mise en œuvre par S&P Trucost.

Le périmètre de l'audit réalisé par S&P Trucost repose sur le portefeuille d'obligations et actions d'entreprises cotées et des placements monétaires qui représente 380 millions d'euros d'investissements. Le taux de couverture de l'audit est de 67% du total de ces encours.

La méthodologie S&P Trucost, décrite en annexe n°2, aboutit à un résultat d'alignement compris entre 2°C et 3°C, ce qui constitue une amélioration sensible par rapport au résultat de 2022.

Dans le détail, la trajectoire du portefeuille agrégé se rapproche même davantage d'une trajectoire 2°C en termes de budget carbone sur la période 2012-2030, puisque le dépassement est inférieur à 5% du budget carbone d'une trajectoire 2°C.



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Formaliser une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Se fixer un objectif de réduction des émissions de GES liés à ses investissements

7 | 2 › La performance carbone des investissements

Le groupe Thélem mesure la performance carbone de ses investissements, avec des résultats et des méthodes différentes selon la classe d'actifs.

■ Valeurs mobilières

Depuis 2017, le groupe Thélem mesure l'empreinte carbone⁷ de ses placements financiers.

Grâce aux données fournies par S&P Trucost, le groupe Thélem dispose de données :

- d'empreinte carbone des entreprises sur leur scope 1, 2 et 3 ;
- d'empreinte carbone de ses investissements dans des titres souverains, avec une décomposition entre les émissions domestiques, les émissions exportées et les émissions importées.

• Cette analyse couvre 97% du portefeuille d'obligations et actions d'entreprises cotées et placements monétaires (380 millions d'euros) et 100% du portefeuille souverain (64,8 millions d'euros).

RAPPELS DE COMPTABILITÉ CARBONE

En comptabilité carbone, on distingue généralement les émissions de GES liées à l'activité des entreprises selon trois catégories :

- **Scope 1** : émissions directes de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur, comme la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise par exemple ;
- **Scope 2** : émissions indirectes de GES causées par la consommation d'électricité, de chaleur, de froid ou encore de vapeur qui sont achetées par l'émetteur ou transférées dans le périmètre de son reporting ;
- **Scope 3** : autres émissions indirectes de GES liées à l'activité de l'entreprise, dont : les achats de biens et services, les déchets générés par l'entreprise, les déplacements domicile-travail, le transport de marchandises, l'utilisation des produits vendus ou encore la fin de vie des produits vendus. On distingue généralement le Scope 3 amont, qui recouvre les émissions liées à l'amont de la chaîne de valeur de l'entreprise (achats, transport de marchandises amont etc.) du Scope 3 aval, qui recouvre les émissions liées à l'aval de la chaîne de valeur de l'entreprise (utilisation des produits vendus, fin de vie des produits vendus etc.).

⁷ L'empreinte carbone couvre les émissions de gaz à effet de serre tels que définies par le protocole de Kyoto : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).



■ Titres d'entreprises

Depuis 2022, le groupe Thélem assure le reporting de l'empreinte carbone de ses investissements dans les titres d'entreprises sur les scopes 1, 2 et 3.

Les émissions financées par le groupe pour 2023 sont présentées ci-dessous et sont décomposées par scope⁸. Elles sont exprimées en tCO₂e équivalent (tCO₂e)⁹.

en tCO ₂ e	Emissions financées Scope 1	Emissions financées Scope 2	Emissions financées Scope 1 + 2	Emissions financées D+FTI	Emissions financées Scope 3	Emissions financées Total
Portefeuille entreprises Thélem agrégé - 2022	27 455	5 346	32 800	48 773	242 249	275 049
Portefeuille entreprises Thélem agrégé - 2023	24 550	4 109	28 660	42 039	160 223	188 882
Evolution 2023 (%)	-11%	-23%	-13%	-14%	-34%	-31%

Les résultats d'émissions financées normalisées en fonction des montants d'investissements du groupe, c'est-à-dire exprimés en tCO₂e par million d'euro investi sont les suivants :

en tCO ₂ e par m€ investi	Emissions financées Scope 1 par m€ investi	Emissions financées Scope 2 par m€ investi	Emissions financées Scope 1 + 2 /par m€ investi	Emissions financées Scope D+FTI par m€ investi	Emissions financées Scope 3 par m€ investi	Emissions financées Total par m€ investi
Portefeuille entreprises Thélem agrégé - 2022	84	16	101	150	744	845
Portefeuille entreprises Thélem agrégé - 2023	65	11	75	111	422	497
Evolution 2023 (%)	-23%	-34%	-25%	-26%	-43%	-41%

Le groupe Thélem suit également l'intensité carbone de ses investissements par rapport au chiffre d'affaires des émetteurs, dont les résultats sont présentés ci-dessous :

en tCO ₂ e par m€ de CA	Intensité carbone Scope 1	Intensité carbone Scope 2	Intensité carbone Scope 1 + 2	Intensité carbone Scope D + FTI	Intensité carbone Scope 3	Intensité carbone par m€ de CA - Total
Portefeuille entreprises Thélem agrégé - 2022	178	35	213	316	1 570	1 783
Portefeuille entreprises Thélem agrégé - 2023	151	25	176	259	986	1 162
Evolution 2023 (%)	-15%	-27%	-17%	-18%	-37%	-35%

⁸ S'ajoute à la décomposition traditionnelle scope 1 – scope 2 – scope 3, une mesure des émissions directes et indirectes de premier niveau (D+FTI, *Direct plus first tier indirect*), qui couvre les émissions directes (scope 1) et indirectes liées aux fournisseurs directs (scope 2 et une partie du scope 3 amont).

⁹ Le CO₂ équivalent est une unité de mesure qui permet de comparer les émissions de GES en termes d'impact potentiel. Il normalise les émissions des différents GES par rapport à leur pouvoir de réchauffement global par rapport au CO₂, facilitant ainsi la comparaison et la comptabilisation des émissions dans une seule mesure.

Nota : les chiffres sur les émissions financées du portefeuille entreprises au titre de l'exercice 2022, repris dans le présent rapport, ont été corrigés par rapport à ceux publiés l'an dernier. En effet, en lien avec notre prestataire, une erreur de traitement des données a été repérée sur les chiffres 2022 à l'occasion du processus de validation des chiffres 2023, qui se résume à un double comptage sur une composante du calcul. Pour mémoire, 2022 fut la première année de prise en main des données S&P Trucost dans le format propre au fournisseur. Le correctif donne un montant des émissions financées divisé par deux en ordre de grandeur sur l'année 2022. L'empreinte reste notablement en baisse entre 2022 et 2023 sur cette nouvelle base de calcul.



Les résultats de l'analyse de l'empreinte carbone en 2023 révèlent une baisse des émissions totales pour le groupe Thélem.

Cette évolution peut s'expliquer par :

- **une variation des émissions carbone des entreprises détenues en portefeuille :**

- > sur le scope 1 et 2, la baisse des émissions financées par million d'euro investi s'explique en partie par la baisse significative des émissions des entreprises des secteurs des matériaux et de l'énergie sur ce scope ;
- > concernant les émissions financées par million d'euro investi sur le scope 3, la réduction de 43% entre 2022 et 2023 sur ce scope s'explique notamment par la baisse importante des émissions sur les secteurs des matériaux et de l'énergie encore une fois, mais aussi celle des entreprises financières.

- **une évolution de la répartition sectorielle des encours détenus :**

- > en 2023, l'augmentation des encours détenus dans le secteur financier explique une partie de cette évolution à la baisse.



LIMITES LIÉES À LA COMPTABILISATION DES ÉMISSIONS SCOPE 3

Les émissions des scopes 1 et 2 des entreprises sont les plus souvent reportées et ce avec un degré de confiance et de comparabilité élevés. Cependant, ce périmètre ne permet pas de capturer la totalité de l'impact carbone de certaines entreprises, car il se situe majoritairement dans le scope 3 pour certains secteurs (automobile et hydrocarbures notamment). Il est donc important d'élargir le suivi des émissions au-delà des scopes 1 et 2 pour suivre la performance carbone des entreprises. Mais la comptabilisation des émissions de GES sur le scope 3 comporte plusieurs limites.

Tout d'abord, toutes les entreprises ne communiquent pas de données sur leurs émissions de GES scope 3, ce qui implique des travaux de modélisation de ces émissions pour en obtenir une approximation lorsque la donnée n'est pas disponible.

Par ailleurs, même lorsque les entreprises réalisent cet exercice de reporting des émissions sur le scope 3, la fiabilité des données et la comparaison sont rendues compliquées par le manque de normalisation des règles de comptabilité carbone. Le périmètre de l'activité des entreprises, les postes d'émissions pris en compte et les méthodologies de calcul utilisées ne sont pas toujours les mêmes.

Enfin, la comptabilisation des émissions de GES sur le scope 3 induit des doubles comptages entre les entreprises appartenant à la même chaîne de valeur.

Ces raisons conduisent le groupe Thélem à suivre de près la performance carbone de ses investissements sur les scopes 1, 2 et 3, sans oublier ces limites.

■ Titres souverains

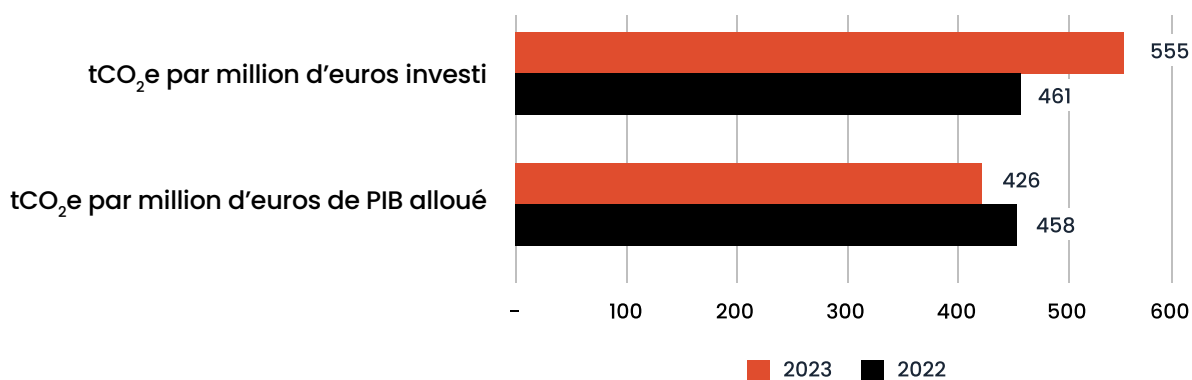
Le groupe Thélem dispose également de données d'empreinte carbone pour ses investissements dans les actifs souverains. Ces émissions sont décomposées de la manière suivante :

- **émissions domestiques** : les émissions générées par les biens et services produits et consommés sur un territoire donné ;
- **importations directes** : les émissions générées dans le pays d'importation par les biens et services importés par un pays ;
- **importations indirectes** : les émissions générées plus en amont dans la chaîne de valeur par les biens et services importés par un pays ;

- **exportations directes** : les émissions générées dans le pays d'exportation par les biens et services produits dans un pays et exportés vers une économie étrangère.

Les résultats du portefeuille du groupe Thélem sont présentés ci-dessous, en termes d'émissions financées (tCO₂e par million d'euros investi) et en termes d'intensité carbone (tCO₂e par million d'euros de PIB alloué au groupe Thélem) :

Intensité carbone – analyse souveraine



■ Valeurs immobilières et forestières

Dans la construction de sa stratégie, le groupe Thélem, place une importance particulière à la mesure de l'empreinte carbone de son patrimoine immobilier.

La démarche immobilière a permis d'atteindre une intensité carbone moyenne de 13,13 kgCO₂eq/m²/an sur les actifs tertiaires. Cette moyenne s'inscrit en dessous de la moyenne européenne de 16 kgCO₂eq/m²/an sur les actifs tertiaires. Un plan d'actions est établi sur les années à venir afin de diminuer l'empreinte carbone.

Concernant l'actif forestier, c'est un actif détenu historiquement dont la gestion durable permet d'en faire un puits de carbone positif, s'élevant en 2023 à 8.125 t CO₂.

COMMENT EST CALCULÉ UN PUIXS DE CARBONE ?

Les flux entrants annuels du patrimoine forestier sont obtenus par la somme des accroissements annuels de l'ensemble des unités de peuplement qui constituent les forêts.

Les flux sortants sont directement issus du suivi des ventes de bois réalisées sur les forêts selon le plan simple de gestion.

Les flux sortants et entrants sont convertis en tonne de CO₂, la différence entre ces flux constitue le flux net de carbone sur l'année ou le solde.

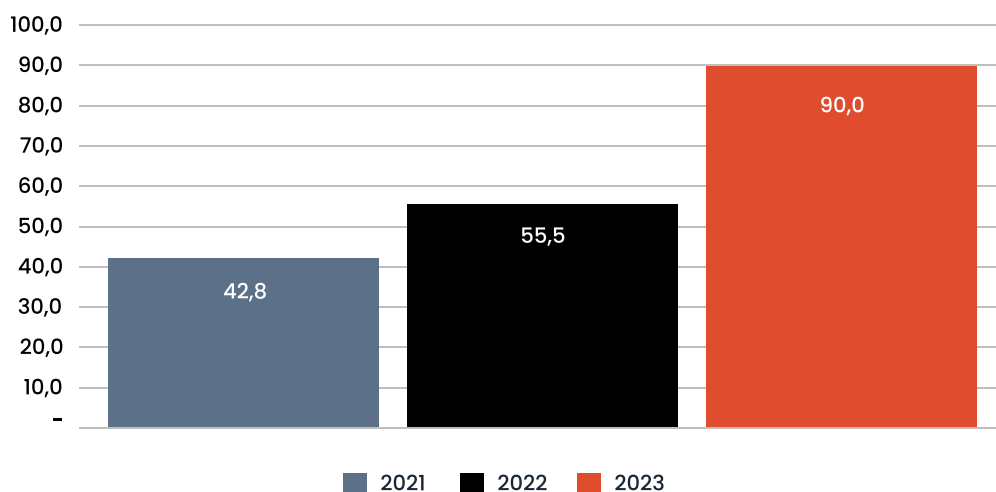




7 | 3 › Développer les investissements durables du groupe Thémel

Le groupe Thémel procède à des investissements qui prennent en compte les critères les enjeux environnementaux et sociaux.

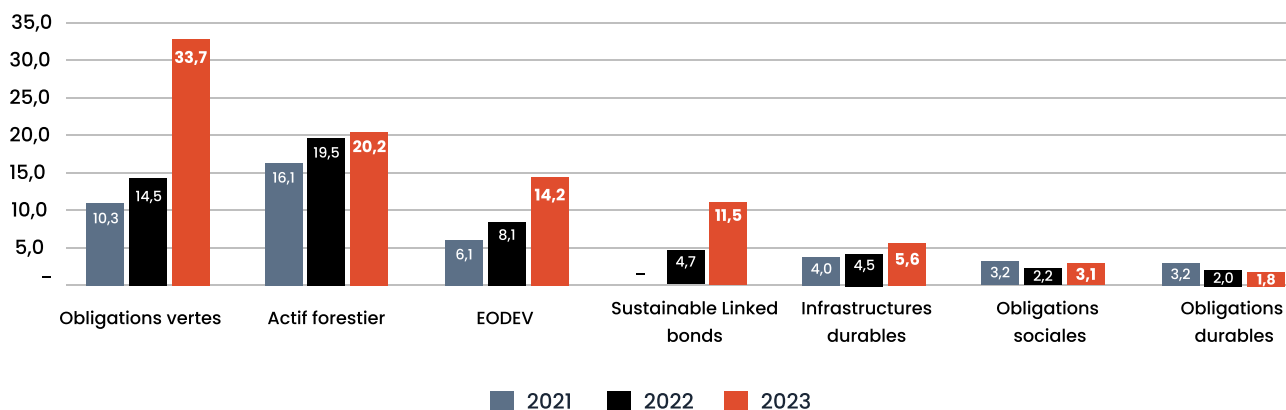
Evolution des investissements durables (en M€)



Ces investissements ont fortement évolué depuis ces trois dernières années comme le montre le graphique ci-dessus pour atteindre un montant de 90,0 millions d'euros fin 2023 (+62,2% entre 2022 et 2023) représentant 10,8% du total des actifs du groupe.

L'évolution de la répartition entre 2021 et 2023 des investissements durables est la suivante :

Répartition des investissements durables (en M€)



Depuis plusieurs années, le groupe investit dans des fonds infrastructures.

Sur les onze fonds Infrastructures, trois sont des fonds infrastructures énergétiques ayant obtenu le label Greenfin.

A fin 2023, les fonds labellisés Greenfin représentent plus de 26% de cette classe d'actifs soit 5,6 millions d'euros. Tous ces fonds sont classifiés article 9 suivant le Règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation « SFDR ».



Thélem accompagne, comme présenté dans le point 2.1.1 du présent rapport, le développement de la société EODev en investissant dans son capital. Ces investissements permettent à la société de commercialiser des solutions développées autour des dernières technologies hydrogène.

Enfin, le groupe Thélem investit dans des obligations vertes et plus largement durables, un levier important pour le financement de la transition écologique comme également mentionné dans le point 2.1.1.

QU'EST-CE QUE LE LABEL GREENFIN ?

Créé en 2015, ce label est porté par le Ministère de la Transition Écologique. Il a pour objectif de flécher les investissements vers les acteurs financiers qui contribuent au bien commun en accompagnant le développement d'entités engagées dans la création d'une économie durable.

Le Label Greenfin détermine huit éco-activités, qui permettent la transition énergétique et écologique. En parallèle, le label détermine un périmètre d'activités exclues, parmi lesquelles figurent l'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et la totalité de la filière nucléaire.

Le respect des pratiques de gestion posées par le label Greenfin est audité chaque année par un tiers externe.





Partie 8

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

LA COP15

La Convention sur la diversité biologique de 1992 a été un engagement majeur de la communauté internationale pour protéger la biodiversité, en vue de préserver les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. La Convention a fixé un cadre d'actions pour les États membres, avec des objectifs ambitieux pour ralentir la perte de biodiversité et promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles. En 2010, les objectifs d'Aichi avaient été adoptés pour renforcer l'engagement des États membres et préciser les actions à entreprendre d'ici 2020. Malheureusement, la plupart de ces objectifs n'ont pas été atteints.

La COP15 sur la biodiversité, qui s'est tenue à Montréal fin 2022, a été l'occasion de faire le bilan des actions passées et de fixer de nouveaux objectifs pour la décennie à venir. Les pays membres ont adopté un nouveau plan stratégique pour la biodiversité pour la décennie 2020, qui fixe des objectifs ambitieux pour protéger la nature, réduire les pressions sur la biodiversité et améliorer la gestion des écosystèmes. Les objectifs de ce nouveau plan incluent notamment la protection de 30% des terres et des océans d'ici 2030, la restauration de 20% des écosystèmes dégradés et la réduction de moitié des pressions exercées sur la biodiversité.

La COP15 a également souligné l'importance de renforcer la participation des communautés locales et autochtones dans la gestion et la protection des écosystèmes, ainsi que de promouvoir une utilisation plus durable des ressources naturelles. Des progrès significatifs ont été réalisés dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs ambitieux fixés lors de la COP15.

L'Accord prévoit également des financements importants permettant :

- le changement en profondeur de nos modèles économiques (en arrêtant notamment les subventions nocives pour la biodiversité) à hauteur de 500 milliards de dollars par an ;
- une mobilisation générale de 200 milliards de dollars par an d'ici 2030 de toutes les sources (publiques, privées, internationales et nationales) ;
- une solidarité à destination des pays en développement avec la mobilisation de 30 milliards de dollars d'ici à 2030.

Lors de la COP16, qui se tiendra en Colombie du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024, les stratégies et cibles nationales adoptées par les États pour s'aligner avec les objectifs mondiaux de la COP15 feront l'objet d'une analyse globale afin d'évaluer leur contribution à l'ambition collective. L'exercice sera répété lors de chaque COP. Puis, en 2026, lors de la COP17, les États devront soumettre un rapport national sur la mise en œuvre de ces objectifs. Enfin, les États soumettront un second rapport national en 2029, qui fera l'objet d'un bilan lors de la COP19.



La Convention sur la Diversité Biologique de 1992 définit la biodiversité comme *“la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes”*.

Le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, la dégradation des habitats, la pollution et la diffusion d'espèces invasives sont des pressions qui ont mené à un déclin de la biodiversité. Ce dernier constitue un risque majeur pour l'économie et les investisseurs.

Le groupe Thélem est conscient du risque d'effondrement de la biodiversité. Dans cette démarche, le groupe a poursuivi sa montée en compétences sur ces thématiques. En effet, les acteurs opérationnels de la gestion d'actifs ont participé fin 2023 à une formation de sensibilisation sur les enjeux, les risques et les réglementations liés à la biodiversité.

En outre, le groupe entend encourager des choix stratégiques durables et prévoit d'initier, dans les trois prochaines années, la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu et comprenant des objectifs fixés à l'horizon 2030.

Conformément aux exigences du régulateur, cette stratégie abordera :

- la mesure du respect des objectifs avec la convention sur la diversité biologique de 1992, aujourd'hui détaillée grâce aux objectifs dégagés par la COP15 ;
- une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES).

Afin de construire cette stratégie, le groupe Thélem prévoit d'établir un diagnostic de ses impacts sur la biodiversité.

Dans cette perspective, le groupe projette de s'appuyer sur un indicateur de mesure de l'empreinte biodiversité pour définir et opérationnaliser cette stratégie. En effet, différents indicateurs peuvent permettre d'analyser la matérialité des pressions et/ou impacts sur la biodiversité. Afin d'éclairer son choix, le groupe se fait accompagner par un cabinet de conseil en stratégie spécialisé sur les sujets de biodiversité et de mesure d'empreinte qui l'aidera à sélectionner un prestataire de données biodiversité d'ici la fin de l'année 2024.

La mesure de l'empreinte biodiversité présente différents intérêts. D'abord, elle permet de mieux comprendre les impacts de son portefeuille sur la biodiversité et d'alimenter sa stratégie biodiversité en conséquence. De plus, la mesure de l'empreinte de son portefeuille encourage les entités investies à améliorer la traçabilité des données. Enfin, elle donnera davantage de visibilité aux parties prenantes sur l'impact des investissements du groupe Thélem.

Au regard des résultats de cette empreinte, le groupe définira sa vision et ses objectifs stratégiques de long terme, qui lui permettront de s'aligner avec les cibles de la COP15.





QU'EST-CE QUE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ ?

Les définitions actuelles convergent sur le fait qu'une empreinte est constituée d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs de pression et/ou d'impact sur la biodiversité les plus matériels. Elle peut être effectuée au niveau d'une entreprise ou d'un portefeuille.

Deux niveaux d'indicateurs, complémentaires l'un par rapport à l'autre, sont possibles pour réaliser une empreinte biodiversité.

D'une part, il peut s'agir d'un ensemble d'indicateurs représentant spécifiquement les différentes pressions sur les écosystèmes (m² artificialisés, m³ d'eau consommés en zone de stress hydrique, volumes de polluants rejetés, etc). Ces indicateurs peuvent permettre d'évaluer et de suivre de manière ciblée certains enjeux particuliers (surpêche, espèces exotiques envahissantes, pollution plastique, etc).

D'autre part, une empreinte peut également être réalisée de manière agrégée au niveau d'une entreprise financée, investie ou assurée, ou d'un portefeuille, à partir d'indicateurs d'impacts potentiels sur la biodiversité dont les unités sont par exemple le MSA (Mean Species Abundance – l'abondance moyenne des espèces) ou le PDF (Potentially Disappeared Fraction of Species – la perte de richesse spécifique).

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

- Appréhender l'indicateur de mesure de l'empreinte biodiversité
- Initier la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité



Partie 9

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

9 | 1 › Identifier les risques de durabilité

9 | 1 › 1 Le changement climatique

La première étape de la prise en compte des risques de durabilité consiste à identifier, parmi ces risques, ceux qui pèsent sur l'activité du groupe Thélem.

Le contexte du réchauffement climatique, en particulier, nourrit trois types de risques :

- **les risques physiques**, qui sont les pertes économiques subies suite aux événements chroniques et extrêmes amplifiés par le réchauffement climatique ;
- **les risques de transition**, qui sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas carbone (nouvelles exigences réglementaires, évolution du coût des matières premières, développement de technologies décarbonées, pertes liées aux « actifs échoués ») ;
- **les risques juridiques** qui sont les risques de mise en cause de la responsabilité juridique d'une entreprise.

Les risques liés au changement climatique peuvent porter préjudice à la valorisation des actifs détenus par le groupe Thélem. Fort de ce constat, le groupe a initié en 2022 une mesure de l'exposition de certains de ses actifs aux risques liés au climat : partie 9.2.

Concernant les valeurs mobilières, une première évaluation de l'exposition aux risques physiques et de transition a été réalisée sur la base des données 2022 communiquées par le fournisseur de données ESG Climat.

Au cours de l'année 2023, un diagnostic des risques ESG du portefeuille de valeurs mobilières du groupe Thélem a été menée par le Cabinet I Care by Bearing Point. L'objectif de ces travaux est de doter le groupe d'un cadre d'analyse permettant d'identifier les risques ESG les plus matériels au sein de ses investissements dans des titres d'entreprises (actions/obligations).

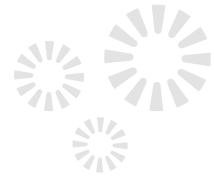
La méthodologie utilisée repose sur une classification sectorielle qui regroupe des activités économiquement homogènes et dont les risques E, S et G prépondérants sont les mêmes.

Cela permet d'identifier les risques ESG auxquels le portefeuille de Thélem est potentiellement le plus exposé, en croisant la répartition sectorielle des encours et les risques ESG les plus matériels qui sont associés aux secteurs.

Le changement climatique se manifeste par des aléas naturels susceptibles d'occasionner des dommages aux biens et d'affecter la valeur d'un portefeuille immobilier. Ces aléas peuvent être de nature extrême telles que les vagues de chaleur ou les sécheresses, ou bien de nature tendancielle telles que l'augmentation de la température de l'air ou la moyenne des précipitations. Ces aléas vont continuer de se manifester de manière plus fréquente et plus intense dans les dizaines d'années à venir, comme l'indique les projections de l'ACPR.

En 2021, le groupe a réalisé une évaluation de l'exposition aux risques physiques de son portefeuille immobilier détenu en direct.





9 | 1 › 2 L'érosion de la biodiversité

Depuis plusieurs années, la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) alerte sur l'accélération de l'érosion de la biodiversité et des risques socio-économiques qui en découlent, appelant les entreprises à maîtriser leurs impacts sur la diversité des écosystèmes et des espèces. D'après l'IPBES, les cinq principales pressions et impacts exercés par les activités humaines sur la biodiversité sont :

- **la dégradation des habitats** : l'intégrité globale des habitats terrestres a réduit de 30% du fait de la perte et la détérioration des habitats. Ainsi, environ 500.000 espèces terrestres dans le monde ne disposent pas d'un habitat suffisant pour assurer leur survie à long terme et sont condamnées à s'éteindre ;
- **le changement climatique** : au cours de 50 dernières années, la fréquence et l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes ont augmenté et ainsi contribué à des impacts généralisés sur de nombreux aspects de la biodiversité, notamment sur la répartition des espèces ou le fonctionnement des écosystèmes ;

- **la surexploitation des ressources biologiques** : selon l'IPBES, dans les écosystèmes terrestres et d'eau douce, le changement d'utilisation des terres est le facteur direct ayant eu l'incidence relative la plus néfaste sur la nature depuis 1970, suivi par l'exploitation directe, et en particulier la surexploitation des animaux, des plantes et d'autres organismes ;

- **les pollutions** : la pollution de l'air, les déchets urbains et ruraux non traités ou encore les déversements d'hydrocarbures et les décharges sauvages de déchets toxiques ont des effets particulièrement néfastes sur les sols, la qualité des eaux et l'atmosphère. Par exemple, la pollution plastique des mers et océans a été multipliée par dix depuis 1980, affectant au moins 267 espèces ;

- **la diffusion d'espèces invasives** : environ un cinquième de la surface terrestre est menacé par des invasions végétales et animales, qui sont nuisibles aux espèces endémiques, aux fonctions écosystémiques et aux contributions de la nature aux populations, ainsi qu'à l'économie et à la santé humaine.

QU'EST-CE QU'UN SERVICE ÉCOSYSTÉMIQUE ?

Les risques en matière de biodiversité sont non seulement liés aux pressions et impacts mentionnés ci-dessus, mais aussi aux dépendances aux services écosystémiques, à savoir les services directs ou indirects que les humains retirent de la nature. La Classification Internationale Commune des Services Ecosystémiques (CICES) identifie trois grandes catégories de services écosystémiques : les services d'approvisionnement, les services de régulation ou encore les services culturels.

En 2023, l'OCDE s'est emparée du sujet en mettant en lumière l'importance des risques financiers liés aux impacts sur la biodiversité et aux dépendances aux services écosystémiques, tels que les risques de crédit, de marché et opérationnels. En effet, en 2021, la Banque de France constatait déjà la dépendance marquée des institutions financières aux services écosystémiques. Près de 42% des titres détenus par les institutions financières françaises étaient alors émis par des entreprises fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.

Face à la pluridimensionnalité des risques liés à la biodiversité, la notion de double matérialité est particulièrement importante puisqu'elle permet d'aborder, d'une part, les potentiels bénéfiques opérationnels et financiers et, d'autre part, les impacts sur la biodiversité. Le groupe Thélem est conscient de l'importance de l'intégration de cette notion à son évaluation de la durabilité des projets et entreprises investis, financés ou assurés.

- Le groupe considère que la maîtrise des risques liés à la biodiversité est une condition nécessaire pour le maintien d'une performance financière durable sur le long terme. Dans cette perspective, le groupe prévoit de définir, dans les trois prochaines années, une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (voir la partie 8).



Enfin, la nécessité de lutter contre l'érosion de la biodiversité et de contribuer à sa préservation renforce la volonté du groupe Thémis d'assurer une gestion durable de son actif forestier.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

A la suite des analyses d'impacts et de dépendances, développer une mesure des risques liés à l'érosion de la biodiversité, notamment grâce à l'indicateur d'empreinte biodiversité qui sera fourni par le fournisseur de données.

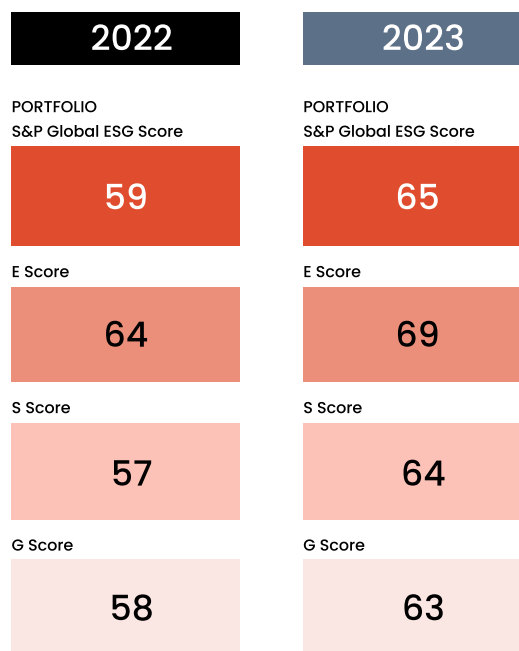
9 | 2 › Évaluer les risques de durabilité

9 | 2 › 1 Performance ESG

■ Les valeurs mobilières

L'intégration des enjeux de durabilité dans les processus d'investissement nécessite d'être en mesure de capturer la performance ESG globale des investissements, l'analyse du score ESG de chaque entreprise se faisant de manière qualitative.

Les données ci-contre montrent l'évolution positive entre 2022 et 2023 de la performance ESG du portefeuille agrégé calculé par le fournisseur de données, ainsi que sur l'ensemble des critères E, S et G.



■ Les valeurs immobilières

Comme décrit dans le paragraphe 2.1.2, le groupe Thémis a pris en considération les performances ESG de ses actifs immobiliers en intégrant 17 critères ESG.

Ces actifs immobiliers représentent neuf immeubles (l'analyse ne porte que sur huit du fait de la rénovation en cours d'un actif parisien) situés essentiellement à Paris et Orléans. Ils représentent 98% des actifs immobiliers avec une valeur de réalisation totale au 31 décembre 2023 de 201,7 millions d'euros.

Il est à noter que trois actifs immobiliers à usage de bureaux ont d'ores et déjà atteint l'objectif défini par le décret tertiaire à horizon 2030 (cf page 52 – Critère 17 « Intégration des enjeux ESG »).

Les résultats sont détaillés ci-dessous en déclinant chaque indicateur suivant le critère E, S et G.



E. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
213,89	264 (bureau)
Consommation d'énergie primaire moyenne des immeubles, exprimée en kWhEP/m ² par an	Consommation moyenne en Europe des actifs (Observatoire de l'immobilier durable 2020)

2

ÉNERGIES RENOUVELABLES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
57%	8%
Part des immeubles ayant recours à des énergies renouvelables (chauffage, ventilation, climatisation)	Part des bâtiments tertiaires renseignés ayant un chauffage ventilation climatisation avec pompe à chaleur

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles ayant fait l'objet du calcul de la consommation énergétique

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul de la performance énergétique totale (parties communes + parties privatives), tous fluides du site en kWhEp/m² SDP¹, non corrigée des variations climatiques, brute

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul du nombre d'actifs ayant une alimentation du site par sources d'énergie renouvelable

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La collecte de données auprès des locataires malgré le cadre réglementaire du décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Certains actifs parisiens ne se prêtent pas à la mise en place de ces systèmes

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Mise en place d'une relance téléphonique par l'équipe de la gestion immobilière pour la collecte

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Audits énergétiques reçus, mise en place d'un plan d'actions jusqu'en 2027 en fonction des recommandations

¹ kWhEp/m² SDP kilowatt heure d'énergie primaire par m²



3

PERFORMANCE CARBONE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
13,13	16 (bureau)
Empreinte carbone moyenne des immeubles exprimée en kgCO ₂ eq/m ² par an	Consommation moyenne des bâtiments tertiaires en Europe (Observatoire de l'immobilier durable, baromètre 2020 sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments)

4

PERFORMANCE EAU	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
0.31	0.40 (bureau)
Consommation d'eau moyenne calculée par m ³ d'eau consommé par m ² d'immobilier sur une année	Consommation moyenne (Observatoire de l'immobilier durable, baromètre 2020 sur la performance énergétique et environnementale des bâtiments)

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE

100%

L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul de la performance environnementale annuelle de l'actif liée aux consommations énergétiques du site en kgCO₂eq/m²SDP

MÉTHODE DE CALCUL

Calcul de la consommation d'eau des actifs (m³) par m² / an (parties communes + privatives)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

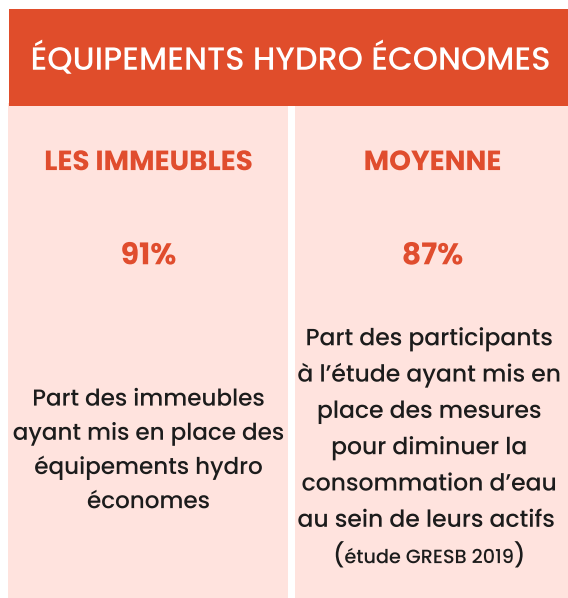
La collecte de données auprès des locataires malgré le cadre réglementaire du décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

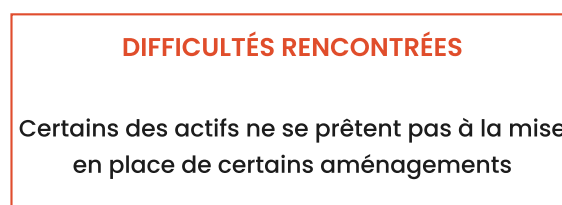
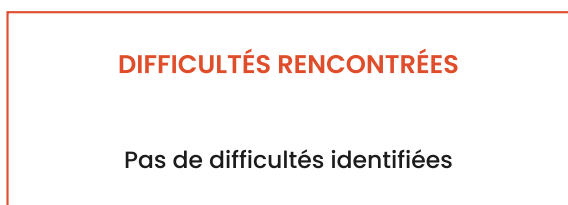
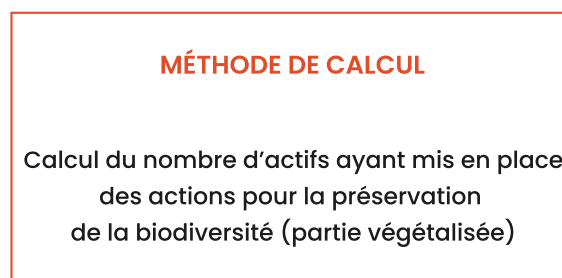
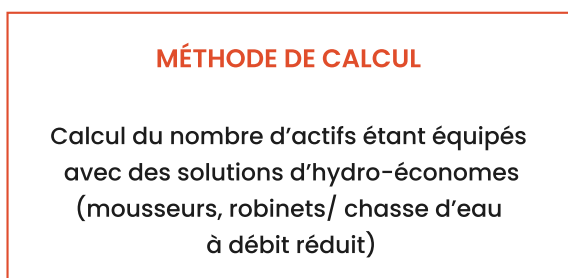
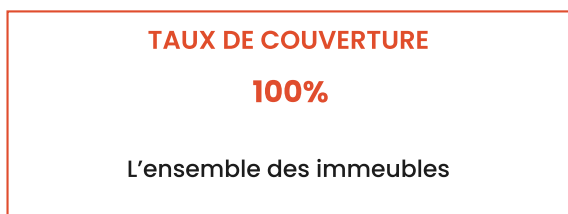
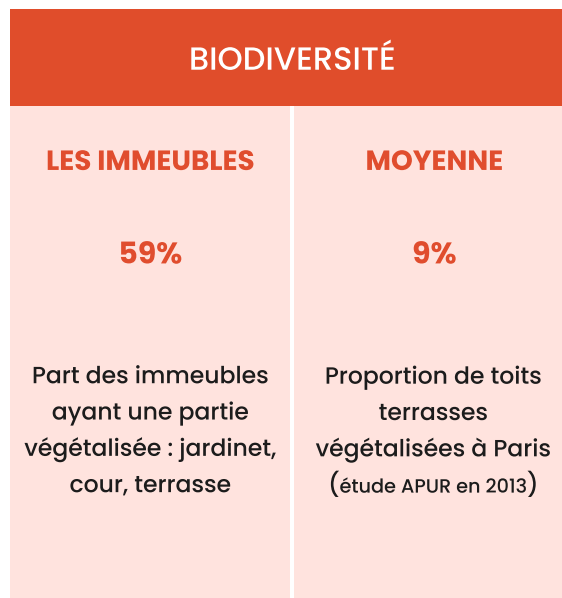
La collecte de données auprès des locataires



5



6



PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

L'objectif est qu'en 2025 l'ensemble des actifs soit équipé de solutions hydro-économies



7

LES DÉCHETS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
14%	10%
Part de déchets recyclés calculée par m3 de déchets produits par m ² d'immobilier sur une année	Part des déchets recyclés par rapport au m3 de déchets produits par m ² de bureaux

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
% des déchets recyclés triés par rapport au m3 de déchets produits

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées



S. INDICATEURS SOCIAUX

8

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
69%	-
Part des immeubles ayant mis en place des équipements assurant l'accès simple et fluide aux personnes à mobilité réduite	Pas de moyenne identifiée à date

9

PROXIMITÉ AUX TRANSPORTS EN COMMUN	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
216 mètres	550 mètres
Distance moyenne entre les transports en commun les plus proches et les immeubles	Espacement moyen entre deux stations (Ile-de-France mobilités)

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs dans lesquels des travaux ont été effectués afin de rendre accessible l'immeuble aux personnes en situation de handicap

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la distance entre les actifs et les transports en commun (station de métro) les plus proches (via Google maps)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Pas d'amélioration possible sur les immeubles non accessibles aux personnes dont la mobilité est réduite, dans ce cas des dérogations en mairie ont été obtenues



10

ACCESSIBILITÉ AUX BORNES DE VÉLOS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
172 mètres	300 mètres
Distance moyenne entre les bornes de vélos en accès libre les plus proches et les immeubles	Distance moyenne entre les stations Vélib à Paris (étude APUR)

11

SERVICES RENDUS AUX OCCUPANTS	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
284 mètres	-
Distance moyenne entre les services rendus aux occupants les plus proches de nos actifs	Pas de moyenne identifiée à date

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul de la distance entre les actifs et la borne de vélos la plus proche (via Google maps)

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs à proximité d'équipements orientés vers la santé, le bien-être, restauration saine, crèches, espaces verts)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées



12

CONFORT ET BIEN-ÊTRE	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
27%	-
Le Net Promoter Score (NPS) est le pourcentage de locataires qui ont évalué leur probabilité de nous recommander comme bailleur	Pas de moyenne identifiée à date

13

ACHATS RESPONSABLES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
100%	-
Nous faisons appel à des prestataires locaux pour l'entretien de nos actifs	Pas de moyenne identifiée à date

TAUX DE COUVERTURE 100% L'ensemble des immeubles
--

TAUX DE COUVERTURE 100% L'ensemble des immeubles
--

MÉTHODE DE CALCUL Envoi d'une enquête de satisfaction à l'ensemble de nos locataires
--

MÉTHODE DE CALCUL Part de nos actifs gérés par des prestataires locaux
--

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES Pas de difficultés identifiées
--

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES Pas de difficultés identifiées
--

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Pour 2024 sur la proximité avec ses locataires, le groupe Thélem souhaite améliorer le taux de réponse au Net Promoter Score, principal indicateur pour mesurer le taux de satisfaction des preneurs en effectuant des relances téléphoniques



G. INDICATEURS DE GOUVERNANCE

14

CLAUSE ESG DANS LES CONTRATS AVEC LES PRESTATAIRES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
0%	-
Part des immeubles dont les contrats des prestataires ont une clause ESG	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

15

CLAUSE ESG DANS BAUX	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
31%	-
Part des immeubles dont les baux ont une clause ESG	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Nombre de contrats indiquant l'utilisation d'éco matériaux pour les travaux et de produits éco certifiés pour les prestations

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre d'actifs ayant fait l'objet de clauses ESG ou annexes environnementales

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Pour l'année 2024 signature des avenants aux contrats actuels et automatisation pour les contrats futurs



16

SENSIBILISATION DES LOCATAIRES	
LES IMMEUBLES	MOYENNE
100%	-
Part des immeubles dont les locataires ont reçu un guide	Pas de moyenne identifiée à date car aucune obligation légale à ce jour

17

INTÉGRATION DES ENJEUX ESG	
LES IMMEUBLES	OBJECTIF
82%	-40% d'ici 2030
Pourcentage du nombre d'immeubles concernés par le décret tertiaire	Obligation réglementaire du décret tertiaire de diminuer la consommation énergétique de nos immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

TAUX DE COUVERTURE
100%
L'ensemble des immeubles

MÉTHODE DE CALCUL
Calcul du nombre de locataires ayant reçu un guide de sensibilisation

MÉTHODE DE CALCUL
L'une des deux méthodes proposées par le décret tertiaire

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
Pas de difficultés identifiées

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Guide à enrichir sur 2024, notamment sur le domaine des risques climatiques

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE
Objectif du décret tertiaire en 2030 atteinte de la réduction de - 40% de la consommation énergétique. Un plan de travaux a été établi en fonction des audits énergétiques et est mis en place jusqu'en 2027 pour cette atteinte.

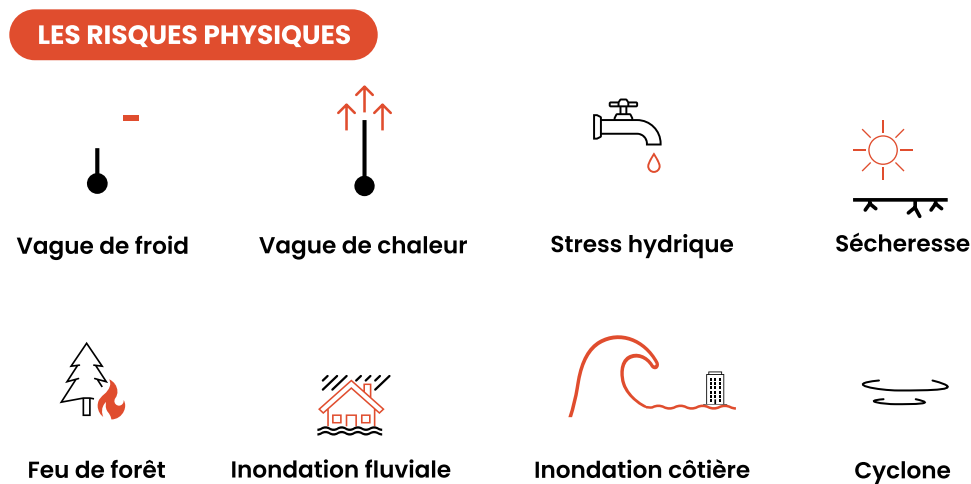


9 | 2 › 2 Evaluation de l'exposition aux risques physiques du changement climatique

■ **Les valeurs mobilières**

Le groupe Thélem dispose de données fournies par la société S&P Trucost permettant d'évaluer l'exposition aux risques physiques de ses actifs entreprises (actions, obligations et comptes à terme) portant sur 380 millions d'euros d'encours avec un taux de couverture d'audit de 97%.

Cette analyse couvre les risques physiques suivants :



Afin d'illustrer les résultats fournis par la méthodologie détaillée en annexe n°3 sur le portefeuille du groupe Thélem, nous présentons ci-dessous certaines conclusions issues des données de S&P Trucost, dans un scénario d'évolution des émissions de GES et à un horizon de temps donné. Il s'agit :

- d'un scénario de hausse modérée élevée (SSP3-RCP7.0 dans les rapports du GIEC), soit un scénario d'atténuation limitée dans lequel les émissions totales de GES doublent d'ici 2100 et les températures moyennes mondiales augmentent de 2.8 à 4.6°C d'ici 2100 ;
- d'un horizon de temps à 2050, qui fait partie des grands jalons dans le temps communément employés dans les discours et les travaux autour du changement climatique.

Au niveau du portefeuille d'actifs, la méthodologie de S&P Trucost permet ainsi d'identifier quatre principaux risques physiques auxquels le groupe est exposé via ses investissements, dans un scénario de hausse modérée élevée à l'horizon 2050. Il s'agit, par ordre décroissant d'importance :

- du risque de froid extrême ;
- du risque d'inondation fluviale ;
- du risque de sécheresse ;
- et du risque de stress hydrique.

Afin d'affiner l'évaluation des risques physiques auxquels sont soumis les investissements du groupe Thélem, il conviendra de mener des analyses plus précises :

- aux niveaux géographiques et sectoriels, selon les entreprises ;
- selon la qualité de la donnée utilisée pour calculer les scores ;
- en jouant sur les scénarios d'évolution des émissions de GES et les horizons de temps utilisés pour l'évaluation des risques physiques ;
- en suivant l'évolution des résultats dans le temps.

Ces analyses permettront au groupe de mieux intégrer la gestion des risques climatiques physiques à sa gestion des risques.



■ Les valeurs immobilières

Afin de suivre les recommandations de la Task-Force on Climate-Related Disclosures (TCFD) et les obligations de l'article 29 de la Loi Energie Climat concernant la transparence sur la prise en compte des enjeux climatiques par les acteurs financiers, Thélem assurances a conduit une cartographie des risques de son portefeuille immobilier. Cette cartographie a été réalisée grâce à l'aide d'un cabinet de conseil spécialisé en environnement (Icare).

Le risque de chacun des actifs immobiliers, soit une dizaine d'immeubles tertiaires situés à Paris et Orléans, a été analysé selon quatre aléas climatiques (vagues de chaleur, sécheresse et retrait gonflement d'argile, inondations et submersions marines) en prenant en compte :

- **l'exposition climatique de l'immeuble**, calculé à partir de deux facteurs - l'évolution temporelle du risque climatique et l'indice d'exposition du bien aux aléas climatiques dû à sa localisation ;

- **l'évaluation de la sensibilité de l'immeuble**, à partir de ses caractéristiques intrinsèques tels que le type de fondation, de façade ou la végétalisation du bâtiment qui influent sur la résilience de l'actif immobilier.

Les résultats ont été calculés par l'outil Bat-Adapt et représentent la vulnérabilité d'un bâtiment à chacun des quatre aléas grâce à un score allant de 1 (faible) à 5 (très fort). Une moyenne par actif a été calculée ainsi qu'une moyenne par aléa, en utilisant une pondération par valorisation des bâtiments.

Le groupe Thélem a défini, à partir de ces notations, des seuils permettant de catégoriser ses bâtiments en fonction du profil de risque.

Méthodologie de notation des actifs

- **RISQUE TRÈS FORT** : plusieurs catégories supérieures ou égales à 4
- **RISQUE FORT** : une catégorie supérieure ou égale à 4 ou moyenne supérieure ou égale à 3
- **RISQUE MODÉRÉ / FAIBLE** : moyenne inférieure ou égale à 2

Méthodologie de notation par aléas

- **HIGH** : catégorie supérieure ou égale à 3
- **MODÉRÉ** : catégorie entre 1 et 3
- **LOW** : catégorie inférieure ou égale à 1

Figure 1 - Méthodologie de notation des actifs et des aléas













		 Risque très fort	 Risque fort	 Risque modéré / faible
3 rue de la République	Orléans			
10 rue de la Paix	Paris			
11 avenue de l'Opéra	Paris			
19 rue de Mogador	Paris			
33 rue Monceau	Paris			
36 quai du Châtelet	Orléans			
62 avenue d'Iéna	Paris			
77 boulevard Alexandre Martin	Orléans			
278 boulevard Saint-Germain	Paris			

Figure 2 - Résultat de l'exposition aux risques des actifs immobiliers



Cette cartographie des risques permet de visualiser les aléas les plus matériels pour le groupe Thélem ainsi que ses actifs les plus vulnérables :

1	Vagues de chaleur	High* 3,3	• Tous les bâtiments sont vulnérables face à des vagues de chaleur (notes entre 3 et 4 sur 5) et plus particulièrement à Orléans (notes de 4 sur 5)
2	Inondations	High* 3,4	• De manière générale, le parc est assez exposé aux risques d'inondations, avec des notes entre 3 et 4 à Paris. Le 36 quai du Châtelet à Orléans est très fortement exposé aux risques d'inondations (note de 5 sur 5)
3	Sécheresses et RGA	Modéré* 3,3	• Le parc parisien est très peu exposé à des risques de sécheresse et retrait et gonflement des argiles (1 sur 5) mais le parc d'Orléans est plus exposé à ces risques (notes de 2 à 3 sur 5)
4	Submersions marines	Low* 3,3	• Le parc est très peu exposé à des risques de submersions marines (notes de 1 sur 5)

**score de vulnérabilité (sur 5) de l'ensemble du parc immobilier du groupe Thélem basé sur une moyenne équipondérée du score de chaque bâtiment.*

Afin de réduire la sensibilité aux risques climatiques de ses actifs, le groupe Thélem a déjà mis en place certaines actions depuis les dernières années. Concernant le bâti, Thélem a fait installer des pompes de relevage ou encore approfondi les fondations d'un de ses immeubles.

Un guide sur les écogestes a également été partagé aux locataires afin de les former sur les bonnes pratiques à adopter lors d'épisodes de fortes chaleurs ou afin de prévenir les inondations.

Toutefois, le champ d'actions possibles en matière d'adaptation du parc immobilier, notamment en ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, est limité pour certains actifs qui possèdent des caractéristiques architecturales particulières, comme les bâtiments haussmanniens par exemple.

9 | 2 > 3 Evaluation de l'exposition aux risques de transition du changement climatique

Le groupe Thélem analyse l'exposition aux risques de transition du changement climatique de son portefeuille d'obligations et actions cotées grâce à plusieurs indicateurs.

L'analyse de l'exposition à ces risques sur la base de la méthode Carbon Ebitda at Risk (CEaR) a été réalisée sur les obligations et actions d'entreprises cotées ainsi que sur les comptes à terme (380 millions d'euros d'encours) avec un taux de couverture de l'analyse de 97%.

Suite à la réception des résultats de la part de son fournisseur de données ESG-Climat, le groupe Thélem évalue le risque de transition lié à l'évolution du prix du carbone grâce à une méthodologie développée par S&P Trucost. Celle-ci évalue l'impact de l'évolution du prix du carbone à horizon 2050 sur la rentabilité des entreprises (CEaR).



Afin d'illustrer les résultats fournis par la méthodologie décrite en annexe n°4 sur le portefeuille du groupe Thélem, nous présentons ci-dessous certaines conclusions issues des données de S&P Trucost, dans un scénario d'évolution des émissions de GES et à un horizon de temps donné. Il s'agit :

- d'un scénario de hausse élevée du prix du carbone, c'est-à-dire supposant la mise en œuvre de politiques considérées comme suffisantes pour réduire les émissions de GES conformément à l'objectif de limitation du changement climatique à 2°C d'ici 2100 (RCP 2.6 dans les rapports du GIEC) ;
- d'un horizon de temps à 2030, qui est le prochain jalon dans le temps que cette méthodologie permet d'étudier.

Les premiers résultats indiquent donc, dans un scénario de hausse élevée des prix du carbone, et à l'horizon 2030 que :

- 24,4% de l'EBITDA du portefeuille sont exposés à la hausse du prix du carbone, c'est-à-dire que les coûts carbone non tarifés (c'est-à-dire l'écart entre le prix du carbone payé actuellement et celui payé à ce moment-là) représenteraient 24,4% de la marge d'EBITDA du portefeuille ;
- la réduction de la marge d'EBITDA est de 2,4% ;
- 17,6% des avoirs du portefeuille correspondent à des entreprises dont l'EBITDA à risque est supérieur à 10% (c'est-à-dire que les coûts carbone non tarifés représentent plus de 10% de la marge d'EBITDA de l'entreprise).

Il est toutefois important de noter que cette méthodologie ne projette dans le temps que l'évolution du prix du carbone et ne prend pas en considération la dynamique de transition

de l'entreprise. Il convient donc également de prendre en considération cette dimension pour évaluer plus finement l'exposition des entreprises au risque de transition lié à l'évolution du prix du carbone.

Par ailleurs, cette méthodologie ne permet d'évaluer qu'une partie de l'exposition du portefeuille entreprises aux risques de transition liés au changement climatique.

Les données dont dispose le groupe Thélem sur l'empreinte carbone, l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, les actifs échoués et la transition énergétique des entreprises ou encore l'éligibilité et l'alignement des entreprises à la Taxonomie Européenne pourront également être mobilisés pour mieux évaluer les risques de transition liés au changement climatique.

La nouveauté de ces indicateurs et de ces résultats requiert un temps d'adaptation pour le groupe Thélem, qui affinera progressivement son évaluation des risques de transition de son portefeuille de valeurs mobilières et intégrera progressivement ces éléments dans sa gestion des risques de durabilité.

Concernant ses actifs immobiliers, le suivi des 17 indicateurs ESG présentés précédemment participe de la gestion des risques de transition liés au changement climatique du groupe. Par exemple, le risque de transition lié à l'évolution réglementaire est suivi via la performance énergétique des bâtiments, afin de se conformer aux exigences du décret tertiaire.

9 | 2 › 4 Evaluation des risques liés à la biodiversité

Le groupe Thélem va, au cours de l'année 2024, sélectionner un prestataire de données biodiversité sur son portefeuille d'investissement dans des entreprises.

Une fois l'indicateur de calcul d'empreinte biodiversité sélectionné et appréhendé, le groupe initiera la définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et ainsi l'évaluation des risques associés.

9 | 2 › 5 Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques

Grâce aux méthodologies développées par son prestataire de données ESG-Climat et aux premiers résultats des indicateurs associés, le groupe Thélem dispose de premiers éléments pour réfléchir à la modélisation de l'impact financier des risques climatiques sur son portefeuille d'investissements dans des entreprises (actions et obligations d'entreprises cotées). Ils seront progressivement intégrés par le groupe dans sa gestion des risques.

Ainsi, des premiers résultats sont disponibles pour les risques de transition via la méthodologie CEaR qui évalue l'impact de la hausse du prix du carbone sur le niveau de rentabilité des entreprises.

Par ailleurs, la méthodologie d'analyse des risques physiques de S&P Trucost propose une évaluation financière des risques physiques à partir des résultats d'exposition aux risques physiques. Cette modélisation se fonde sur des fonctions d'impact décrivant la relation entre le degré de changement dans l'exposition aux risques climatiques et l'impact financier sur chaque type d'actifs (valeur, revenus, opérations etc.).

Cette méthodologie d'impact financier est encore en cours de développement, afin d'intégrer tous les risques physiques couverts par la méthodologie d'exposition aux risques physiques et pour affiner les fonctions de dommages qui permettent de modéliser les impacts financiers.

Les résultats de ces indicateurs, qui relèvent encore de travaux exploratoires, sont tout de même surveillés par le groupe Thélem afin d'enrichir son analyse des risques climatiques physiques et leur intégration à la gestion des risques de durabilité.



9 | 3 › Gérer les risques de durabilité

La gestion des risques a pris en compte le risque de durabilité.

Dans la politique globale de gestion des risques validée en 2022, le risque de durabilité a été identifié en tant que famille de risque. Il est défini comme tout événement ou

situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

9 | 4 › Saisir les opportunités de durabilité

Les enjeux de durabilité sont sources de risques pour les entreprises et les investisseurs mais également d'opportunités à travers l'identification de nouvelles sources de rendement. Certaines entreprises participant à la construction d'une économie plus durable sur les plans environnementaux et sociaux présentent une performance financière attrayante pour les investisseurs.

Les changements profonds de l'économie que requière une prise en compte des enjeux de durabilité à la hauteur des risques qu'ils peuvent représenter pour la société vont nécessairement créer de nouvelles opportunités d'investissement, que le groupe Thélem suivra avec attention.



Christian MARTIN
Directeur financier

« Le groupe Thélem est doublement concerné par les enjeux climatiques, par nature en tant qu'assureur, et par responsabilité en tant qu'investisseur.

Nous sommes convaincus que le changement climatique est l'un des défis les plus urgents auxquels l'humanité est confrontée et avons, depuis 2017, intégré les critères ESG au cœur de la gestion de l'ensemble de nos actifs financiers.

Notre politique d'investissement responsable actuelle s'articule autour des grands piliers suivants :

- l'amélioration continue de la performance énergétique des immeubles détenus ; un tiers de ceux à usage de bureaux a dès à présent atteint l'objectif défini par le décret tertiaire à horizon 2030 ;
- une gestion « durable » de nos actifs forestiers en valorisant la biodiversité et en respectant les ressources disponibles ;
- la définition et l'application de politiques d'exclusions normatives et sectorielles pour les valeurs mobilières ;
- le choix d'investir dans des valeurs mobilières en intégrant des critères environnementaux avec notamment en 2023, 100% de nos investissements en gestion déléguée réalisés sur des fonds classés article 8 ou 9 du règlement SFDR et 25% de nos investissements obligataires sur des obligations « durables » dans le but de financer en partie la transition énergétique ;
- la poursuite de la réduction de nos émissions carbone au cours de l'année 2023 ; elles ont ainsi été réduites de 31% par rapport à 2022.

En 2024, le groupe Thélem reste mobilisé dans la lutte contre le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité en définissant des objectifs quantitatifs de décarbonation de son portefeuille d'actifs et en initiant une réflexion sur une stratégie d'alignement avec les objectifs à long terme liés à la biodiversité. »



Annexe 1 – Glossaire

Accord de Paris : traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015. Son objectif à long terme en matière de température est de maintenir l'augmentation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de préférence de limiter l'augmentation à 1,5 °C, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les impacts du changement climatique.

Actif financier : un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et en retirer un revenu appelé dividende.

Biodiversité : l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Critères ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Décret tertiaire : le décret tertiaire, entré en vigueur en octobre 2019, précise les modalités d'application de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) sur les objectifs de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire français.

Engagement actionnarial : exercice des droits de vote lors des assemblées générales tenues par les entreprises cotées et dialogue avec les dirigeants de ces entreprises sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Emissions financées totales : les émissions financées totales correspondent à la somme des émissions de GES des émetteurs en portefeuille basée sur la part investie par l'investisseur.

GES : Gaz à Effet de Serre.

Green Bonds Principles (GBPs) : ils visent à aider les émetteurs à financer des projets durables et respectueux de l'environnement qui favorisent une économie à émissions nettes nulles et protègent l'environnement.

Hydrocarbures non conventionnels : les hydrocarbures non conventionnels correspondent à l'exploitation de pétrole et de gaz via des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou reposant sur les forages offshore ultra-profonds, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

IBP : l'Indice de Biodiversité Potentielle, l'IBP, est un outil permettant aux gestionnaires forestiers d'intégrer aisément la biodiversité taxonomique ordinaire dans leur gestion courante. Cet indicateur, simple et rapide à relever, permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...), et d'identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles.

Intensité carbone : l'intensité carbone correspond au volume des émissions de GES par million d'euros de chiffre d'affaires des émetteurs.

ISR : Investissement Socialement Responsable.

Obligation : une obligation est un actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

PRI : Principles for Responsible Investment. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Sustainability Linked Bonds : emprunt obligataire dont les caractéristiques varient selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs en matière de développement durable ou de critères ESG. Ces objectifs sont définis au préalable dans le contrat d'émission.

Scope 1 : émissions directes de GES à partir de sources détenues ou contrôlées par l'émetteur.

Scope 2 : émissions indirectes de GES causées par la production d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur achetée et consommée par l'émetteur.

Scope 3 : autres émissions indirectes de GES provenant de la chaîne de valeur de l'entité, tant en amont qu'en aval.

tCO₂e : tonne équivalent CO₂ – Une tonne équivalent CO₂ correspond à une quantité de GES dont le pouvoir de réchauffement est égal à celui d'une tonne de CO₂.



Annexe 2 – Méthodologie du calcul de l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris des valeurs mobilières

Afin de calculer l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

L'évaluation de la trajectoire de transition («Transition Pathway Assessment») de S&P Trucost permet aux investisseurs de suivre leurs portefeuilles par rapport à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Cette approche peut être décrite comme une analyse de l'adéquation des réductions d'émissions réalisées au fil du temps par rapport aux besoins de réduction qui permettraient de répondre aux objectifs de l'Accord de Paris. L'analyse prend en compte les données carbone historiques (depuis 2012) et projette les émissions futures (jusqu'en 2030) en se basant notamment sur les niveaux d'activité de l'entreprise.

L'approche proposée par S&P Trucost est basée sur deux méthodologies mises en avant par l'initiative Science Based Targets (SBTI). La SBTI est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), du Pacte Mondial des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI), et du World Wide Fund for Nature (WWF) :

■ l'approche dite « sectorielle » - **Sectoral Decarbonization Approach (SDA)** :

Cette méthodologie s'applique aux entreprises dont les activités commerciales sont homogènes et à fortes émissions. Elle repose sur l'idée que l'ensemble des entreprises d'un portefeuille, qu'importe le secteur, doivent converger vers des intensités d'émissions conformes à un scénario 2°C d'ici 2050.

Les scénarios utilisés dans l'approche SDA sont les scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1.5°, 2° et 2.7°C de réchauffement global.

■ l'approche dite « économique » - **The Greenhouse Gas Emissions per unit of Value Added (GEVA) approach** :

Cette méthodologie s'applique aux entreprises dont les activités sont plus hétérogènes ou moins émettrices. Pour ces entreprises, la méthode GEVA suppose que l'ensemble des secteurs hétérogènes de l'économie doivent réduire leurs émissions au même rythme. À l'inverse de la première méthodologie, l'approche par unité de valeur ajoutée (GEVA) est basée sur un scénario développé à l'échelle de l'économie, et l'intensité des émissions est mesurée par rapport à un dénominateur financier, et non physique.

Les scénarios utilisés dans les évaluations sont les suivants :

- scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) tirés de Energy Technology Perspectives (ETP) 2017 fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1.75°, 2° et 2.7°C de réchauffement global;
- scénarios RCP (Representative Concentration Pathways) utilisés dans le rapport d'évaluation du GIEC - 5th Assessment Report, AR5 - fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1.5°, 2°, 3°, 4°, et 5°C.

Les résultats sont déterminés par la compatibilité du budget carbone du portefeuille sur la période 2012-2030 avec les budgets carbone de trois groupes de scénarios.

Les résultats possibles au niveau portefeuille sont : <1,5°C | 1,5 – 2°C | 2 – 3°C | > 3°C.

Annexe 3 – Méthodologie de l'évaluation de l'exposition aux risques physiques des valeurs mobilières

Afin d'analyser l'exposition aux risques physiques de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

La méthodologie Sustainable1 de quantification des risques physiques est basée sur les trois étapes analytiques suivantes :

■ **Modélisation des risques climatiques**

La méthodologie développée permet de couvrir huit risques physiques majeurs liés au changement climatique à une résolution cohérente, à l'échelle mondiale : inondations côtières, inondations fluviales, chaleur extrême, froid extrême, cyclone tropical, feux de forêt, stress hydrique, et sécheresse.

Elle se base sur une projection de l'évolution de ces huit risques physiques selon quatre grands scénarios de changement climatiques avec des scores intermédiaires tous les 10 ans de 2020 à 2090.

Ces quatre scénarios de changement climatique futur sont basés sur les trajectoires de concentration représentatives (RCP) et les trajectoires socio-économiques partagées (SSP) du GIEC :

- scénario de Changement Climatique **Élevé** (SSP5-RCP8.5) : Scénario à faible atténuation dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3.3 à 5.7°C d'ici 2100 ;
- scénario de Changement Climatique **Modérément Élevé** (SSP3-RCP7.0) : Scénario d'atténuation limitée dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre doublent d'ici 2100 et les températures moyennes mondiales augmentent de 2.8 à 4.6°C d'ici 2100 ;
- scénario de Changement Climatique **Modéré** (SSP2-RCP4.5) : Scénario d'atténuation forte dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre se stabilisent aux niveaux actuels jusqu'en 2050, puis diminuent jusqu'en 2100. Ce scénario devrait entraîner une augmentation des températures moyennes mondiales de 2.1 à 3.5°C d'ici 2100 ;
- scénario de **Faible** Changement Climatique (SSP1-RCP2.6) : Scénario d'atténuation agressif dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre sont réduites à zéro d'ici 2050, ce qui entraîne une augmentation des températures moyennes mondiales de 1.3 à 2.4 °C d'ici 2100, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

■ **Quantification de l'exposition aux risques physiques**

Sustainable1 suit une méthode basée sur les actifs :

- ils privilégient, lorsque c'est possible, une analyse des risques physiques à la maille des actifs (usines, magasins, bureaux, mines etc.) et des données de géolocalisation ;
- lorsque ce n'est pas possible, l'exposition aux risques physiques dépend pour 20% de la localisation du siège social et pour 80% des pays dans lesquels l'entreprise réalise ses revenus. Dans ce cas-là, les scores de risques sont ceux de la moyenne du pays.

■ **Calcul du score d'exposition aux risques physiques au niveau de l'actif et de l'entreprise**

Le modèle de score d'exposition aux risques physiques de Sustainable1 attribue des scores de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 100 (risque le plus élevé) à chaque actif de la base de données en fonction de son emplacement dans les cartes d'aléas climatiques.

Le score d'exposition est destiné à représenter le niveau relatif d'exposition à chaque aléa à chaque emplacement par rapport aux conditions mondiales dans tous les scénarios et toutes les périodes.

Les scores d'exposition aux différents risques physiques au niveau des actifs sont agrégés en scores au niveau de l'entreprise sous la forme d'une moyenne pondérée de tous les actifs cartographiés pour l'entreprise concernée, sur la base des valeurs d'actifs supposées pour chaque type d'actif.





Annexe 4 – Méthodologie de l'évaluation de l'exposition aux risques de transition des valeurs mobilières

Afin d'analyser l'exposition au risque de transition de ses valeurs mobilières, le groupe Thélem s'adosse sur la méthodologie utilisée par son fournisseur de données ESG Climat.

La méthodologie Carbon Ebidta at Risk (CEaR) utilisée par Sustainable1 vise à évaluer les risques liés à l'évolution du prix du carbone pour les entreprises avec une vision en Valeur à Risque.

Les mécanismes de tarification du carbone sont un outil politique essentiel pour réduire les émissions de GES et orienter les capitaux vers des énergies plus propres et des solutions à faibles émissions de carbone.

La méthodologie CEaR adopte donc une vision prospective, en recourant à trois scénarios d'évolution du prix du carbone :

- **faible Hausse** du Prix Carbone: Ce scénario reflète la mise en œuvre complète des Contributions Nationales déterminées au niveau National (CDN) par les pays qui ont ratifié l'accord de Paris (RCP 8.5). Ce scénario est établi sur la base de recherches de l'OCDE et de l'AIE ;
- **hausse Modérée** du Prix Carbone: Ce scénario suppose que des politiques seront mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le changement climatique à 2°C à long terme, mais avec des mesures prises avec retard à court terme (RCP 4.5). Ce scénario s'appuie également sur les recherches de l'OCDE et de l'AIE ainsi que sur les évaluations de la viabilité des contributions des pays déterminées au niveau national réalisées par Ecofys, Climate Analytics, et New Climate Team. Il est supposé que les pays dont les contributions nationales ne sont pas alignées avec l'objectif de 2°C à court terme augmenteront leurs efforts d'atténuation du changement climatique à moyen et long terme ;
- **hausse Élevée** du Prix Carbone: Ce scénario suppose la mise en œuvre de politiques considérées comme suffisantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément à l'objectif de limitation du changement climatique à 2°C d'ici 2100 (Accord de Paris) (RCP 2.6). Ce scénario est basé sur les recherches de l'OCDE et de l'AIE.

La méthodologie CEaR évalue un coût carbone non tarifé, qui est le coût financier supplémentaire engendré par tonne d'émissions de GES dans une année future donnée. Il se calcule comme le produit de l'empreinte carbone de l'entreprise (tCO_2e) et d'une prime de risque :

- la prime de risque est égale à la différence entre le futur prix du carbone et le prix du carbone actuel ;

$$\text{Prime de Risque} = \text{Futur Prix du Carbone} - \text{Prix du Carbone Actuel}$$

- ces prix du carbone dépendent du secteur, de la région géographique, de l'année et du scénario envisagé.

$$\text{Coûts Carbone Non Tarifés } i = \text{Empreinte Carbone } (tCO_2e)_i \times \text{Prime de Risque } i$$

La méthodologie CEaR permet de prendre en compte à la fois les conséquences financières directes et indirectes liées à la hausse du prix du carbone.

Sur la base de ce coût du carbone non tarifé et des données sur la rentabilité de l'entreprise (Ebidta), S&P Trucost fournit les indicateurs suivants permettant d'évaluer l'impact de l'évolution du prix du carbone sur le niveau de rentabilité des entreprises :

- « **Ebidta à risque** », qui mesure la part des bénéfices exposés à une hausse du prix du carbone ;
- « **part de réduction de la marge Ebidta** », qui reflète la modification de la marge de bénéfices par rapport aux marges actuelles à la suite d'une hausse du prix carbone ;
- « **part du portefeuille dont l'Ebidta à risque est > 10%** », permettant d'identifier les entreprises plus exposées à une hausse du prix du carbone.

